



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 novembre 2001
Français
Original: anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 5 de la résolution 1360 (2001)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis au Conseil de sécurité en application du paragraphe 5 de sa résolution 1360 (2001) du 3 juillet 2001, dans lequel le Conseil m'a prié de lui faire un rapport complet sur l'application de cette résolution 150 jours après son entrée en vigueur. Il décrit les progrès réalisés dans l'exécution du programme humanitaire en Iraq, en application de la résolution 986 (1995) du Conseil depuis mon dernier rapport qui portait sur la période allant jusqu'au 31 août 2001 et qui a été soumis au Conseil le 28 septembre 2001 (S/2001/919). En conséquence, pour l'examen de l'exécution du programme pendant la phase en cours, le Conseil souhaitera peut-être aussi prendre en compte les informations contenues dans mon précédent rapport. Sauf indication contraire, la date limite pour les données contenues dans le présent rapport est le 31 octobre 2001.

2. Je tiens à réaffirmer que, malgré ses déficiences et les plaintes et critiques qu'il suscite dans divers milieux, le programme continue de faire une différence considérable dans la vie quotidienne de la population. Il est certain que son efficacité pourrait être encore améliorée si toutes les parties concernées prenaient les mesures concertées requises pour éliminer les difficultés entravant sa mise en oeuvre.

3. Toutefois, comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (*ibid.*, par. 3 à 5), l'exécution effective du programme dans l'ensemble du pays continue de se heurter à des difficultés et à des obstacles sérieux sur lesquels j'ai, à diverses reprises, appelé l'attention du Conseil de sécurité et celle du

Gouvernement iraquien dans mes rapports antérieurs. Les difficultés rencontrées ont également été portées régulièrement à l'attention du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït et du Gouvernement iraquien par le Bureau chargé du Programme Iraq.

4. Le programme a continué de subir les conséquences d'un certain nombre de facteurs, on mentionnera notamment les lourdes procédures suivies pour la formulation du plan de distribution et la présentation tardive du plan, qui a fait l'objet de milliers d'amendements, dont l'adoption a commencé peu après son approbation et s'est poursuivie pendant toute une phase et au-delà; la lenteur de la soumission des contrats concernant des fournitures essentielles à la fois par le Gouvernement iraquien et les organismes et programmes des Nations Unies; et les retards excessifs et irrégularités concernant la soumission des demandes de contrats au Secrétariat tant par les fournisseurs que par les organismes et programmes concernés. Les sérieuses difficultés rencontrées dans l'approbation des demandes ont encore été aggravées par les retards considérables intervenus dans l'émission de lettres d'approbation pour les demandes approuvées, dus au fait que le Gouvernement iraquien ne prenait pas, dans les délais requis, les mesures appropriées concernant les allocations sectorielles, ainsi qu'aux retards excessifs dans l'ouverture de lettres de crédit pour un grand nombre de demandes déjà approuvées résultant de la lenteur des mesures prises à cet égard par la Banque centrale de l'Iraq, et aux retards intervenus dans la livraison des marchandises à l'Iraq par les fournisseurs effectuée longtemps après l'émission des lettres de crédit, soulignant la nécessité pour le Comité de prendre rapidement une décision concernant la



fourniture d'une protection commerciale légitime aux acheteurs irakiens. L'exécution du programme a également souffert des retards excessifs intervenus dans l'émission des visas nécessaires et/ou du refus de les émettre, ainsi que des retards dans la délivrance des autorisations nécessaires pour l'importation de fournitures et matériels essentiels, en particulier ceux requis pour l'application du programme dans les trois gouvernorats du nord de Dohouk, Arbil et Souleymaniyeh. Enfin, l'absence d'accord sur la mise en oeuvre d'un élément en espèces envisagée dans la résolution 1284 (1999) continue d'entraver sérieusement l'application du programme.

5. L'exécution du programme a aussi été gravement affectée par la baisse substantielle des recettes provenant des exportations de pétrole, lorsque ces exportations au titre du programme ont été réduites ou suspendues par le Gouvernement irakien, et en raison de la baisse relative des cours du pétrole sur les marchés internationaux. Au 31 octobre, il ne restait environ que 1,2 milliard de dollars disponibles pour l'approbation de demandes supplémentaires. Si toutes les demandes à l'examen étaient approuvées et les mises en attente levées, le compte ESB (59 %) accuserait un déficit de plus de 6 milliards de dollars.

6. Si je me félicite des efforts déployés par le Comité et ses membres pour accélérer la levée des mises en attente des demandes de contrats, le nombre excessivement élevé des demandes mises en attente par le Comité, qui est demeuré pratiquement inchangé à 1 544 demandes, d'une valeur totale de plus de 4 milliards de dollars, continue d'affecter l'application efficace du programme. Sur le total susmentionné, 413 demandes, d'une valeur d'environ 1,3 milliard de dollars, sont demeurées bloquées dans l'attente d'une réponse des fournisseurs concernés aux demandes d'informations supplémentaires et/ou de précisions techniques émanant des membres du Comité imposant les mises en attente. D'autre part, ces derniers n'ont pas tenu le Bureau du Programme Iraq informé au sujet des 460 demandes, d'une valeur de 1,7 milliard de dollars, sur lesquelles les informations demandées semblaient avoir été communiquées. Il y avait également 210 demandes approuvées, d'une valeur totale d'environ 465,2 millions de dollars, pour lesquelles l'émission de lettres d'approbation attendait une décision du Gouvernement irakien concernant les ajustements à apporter aux allocations sectorielles. Des lettres d'approbation ont également été émises pour

583 demandes, d'une valeur totale de 883 millions de dollars, pour lesquelles la Banque centrale de l'Iraq n'avait pas adressé de demande d'ouverture de lettres de crédit à la BNP Paribas, avec un retard moyen de 111 jours. Il y avait aussi 751 demandes, notamment pour des pièces de rechange destinées au secteur pétrolier, d'une valeur totale de 1 milliard 220 millions de dollars pour lesquelles les lettres de crédit pertinentes avaient été émises mais au titre desquelles aucune livraison n'avait été faite à l'Iraq.

II. Recettes

A. Production de pétrole et vente de pétrole et de produits pétroliers

7. Depuis le début de la phase X, les superviseurs et le Comité ont examiné et approuvé un total de 139 contrats, y compris 46 contrats reportés de la phase IX à la phase X, dont cinq ont été ensuite annulés par l'Organisme d'État irakien pour la commercialisation du pétrole, conclus avec des acheteurs de 36 pays¹. Le volume total des exportations de pétrole approuvées dans le cadre de ces contrats s'établit à environ 387,2 millions de barils, représentant une valeur estimée à 7 milliards d'euros (6,3 milliards de dollars au taux de change actuel). Toutefois, comme l'Iraq a dépassé le volume contractuel de pétrole à la disposition des acheteurs, le volume de pétrole brut enlevé pendant la phase sera fortement réduit et devrait atteindre environ 290 millions de barils, représentant des recettes estimées à 5,9 milliards d'euros (5,4 milliards de dollars au taux de change actuel).

8. Sur la base du montant estimé des recettes et après les déductions requises effectuées en application des résolutions pertinentes, un montant d'environ 3,77 milliards de dollars sera disponible pour l'exécution du

¹ Afrique du Sud (1); Algérie (1); Autriche (2); Bélarus (1); Chine (7); Chypre (6); Danemark (1); Égypte (3); Émirats Arabes unis (11); Espagne (2); Fédération de Russie (21); France (6); Indonésie (1); Italie (2); Jordanie (7); Kenya (2); Liban (2); Liechtenstein (5); Namibie (2); Nigéria (1); Oman (1); Pakistan (5); Panama (4); Qatar (3); République arabe syrienne (7); Roumanie (3); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2); Singapour (2); Suisse (8); République arabe syrienne (7); Thaïlande (2); Tunisie (1); Turquie (5); Ukraine (7); Viet Nam (4); Yémen (1) et Yougoslavie (1).

programme. On se souviendra que le plan de distribution pour la phase X (S/2001/758, annexe III) soumis par le Gouvernement iraquien disposait d'un budget de 5,5 milliards de dollars. De ce fait, un déficit des recettes d'environ 1 milliard 730 millions de dollars est escompté pour le financement des fournitures et du matériel prévus au titre de la présente phase. Ce déficit est imputable principalement à la forte baisse des prix pétroliers au cours des deux derniers mois et au taux des exportations de pétrole iraquien dans le cadre du programme qui a été inférieur au niveau normal au cours de la présente phase. Le financement des fournitures et du matériel à acheter dans le cadre du plan de distribution pour la phase X a encore été affecté par le fait qu'en raison d'une réduction substantielle des fonds au cours de la phase précédente, 352 demandes approuvées, d'une valeur totale de plus de 1,6 milliard de dollars, ont été reportées à la phase X à des fins de financement.

9. Il y eu au total 150 chargements, représentant 236,6 millions de barils, d'une valeur estimée à 4 milliards 915 millions d'euros (4 milliards 444 millions de dollars au taux de change actuel). Sur le volume total exporté, 37,9 % ont été exportés par le terminal de Ceyhan (Turquie) et 62,1 % par le terminal de Mina al-Bakr (Iraq).

10. Les superviseurs ont continué de fournir des conseils et une assistance au Comité en ce qui concerne les mécanismes de fixation des prix, l'approbation et la modification des contrats et d'autres questions relatives aux exportations de pétrole et à la surveillance, en application de la résolution 986 (1995) et de toutes les résolutions pertinentes adoptées ultérieurement. Ils ont notamment participé aux débats tenus par le Comité et le Conseil de sécurité sur la question de l'approbation des prix de vente officiels du pétrole brut iraquien pour une période de moins d'un mois. Le blocage des mécanismes de fixation des prix d'octobre par le Comité pour les livraisons destinées au marché des États-Unis, supprimé vers la fin de ce mois, a établi un précédent pour la fixation rétroactive du prix du pétrole brut iraquien.

11. Les superviseurs et les inspecteurs indépendants de la Saybolt déployés pour observer les chargements et les transferts de pétrole, ont travaillé en étroite collaboration, afin de surveiller les installations pétrolières concernées, de même que les enlèvements. Au total, 14 inspecteurs indépendants de la Saybolt étaient sur place pour observer les chargements, les

transferts et les enlèvements de pétrole, 6 agents étant postés à Mina al-Bakr, 3 à Zakho (Iraq) et 5 à Ceyhan.

12. Un rapport du capitaine d'un navire, mentionnant deux cas de chargements illégaux de pétrole brut iraquien au terminal de Mina al-Bakr, a été reçu par le Bureau chargé du Programme Iraq et porté à l'attention du Comité, le 24 octobre 2001.

B. Comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq

13. Les comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq sont divisés en sept fonds distincts, conformément aux alinéas a) à g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Au 31 octobre, un montant de 3 milliards 780 millions d'euros avait été déposé sur le compte pour la phase X, conformément aux résolutions 1284 (1999), 1330 (2000) et 1360 (2001) du Conseil, portant le montant total des recettes provenant des ventes de pétrole depuis le début du programme à 37 milliards 330 millions de dollars et 12 milliards 35 millions d'euros. Les fonds du Compte Iraq ont été placés dans cinq banques réputées solvables. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la ventilation du montant total des recettes pétrolières entre les différents fonds et le montant des dépenses correspondantes et à l'annexe II le nombre et la valeur des lettres de crédit concernant les recettes pétrolières et les fournitures humanitaires.

14. Au paragraphe 8 de sa résolution 1360 (2001), le Conseil de sécurité m'a prié de prendre les mesures nécessaires pour utiliser les fonds excédentaires prélevés sur le compte créé conformément au paragraphe 8 d) de la résolution 986 (1995) aux fins énoncées au paragraphe 8 a) de ladite résolution, afin d'accroître les fonds disponibles pour des achats humanitaires, y compris, le cas échéant, aux fins mentionnées au paragraphe 24 de la résolution 1284 (1999). Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de fonds excédentaires à redistribuer pour l'achat de fournitures humanitaires supplémentaires. Un nouvel examen sera effectué à la fin de la phase X et tous fonds excédentaires identifiés à cette occasion seront rendus disponibles pour réallocation.

15. On rappellera qu'au paragraphe 7 de sa résolution 986 (1995), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'ouvrir un compte séquestre aux fins énoncées dans la résolution, de nommer des comptables publics

indépendants et agréés pour vérifier ce compte, et de tenir le Gouvernement iraquien pleinement informé. Par ailleurs, dans les dispositions pertinentes du mémorandum d'accord (S/1996/356, par. 14), il est indiqué que, conformément au Règlement financier de l'ONU, le Compte Iraq sera vérifié par le Comité des commissaires aux comptes, organe constitué d'auditeurs externes indépendants. Comme le prévoit le Règlement financier, le Comité des commissaires aux comptes établira périodiquement des rapports sur la vérification des états financiers relatifs au compte. Le Comité présentera ces rapports au Secrétaire général qui les transmettra au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït et au Gouvernement iraquien.

16. En conséquence, le compte séquestre a été vérifié par le Comité des commissaires aux comptes tous les six mois, et les rapports ont été transmis au Gouvernement iraquien et aux membres du Comité. De plus, les comptes du programme ont été vérifiés périodiquement par les vérificateurs internes de l'ONU. Il y a également deux vérificateurs résidents, l'un à Bagdad et l'autre à Arbil, dans le nord de l'Iraq.

17. Il est toutefois à déplorer que la visite récemment prévue de deux vérificateurs externes en Iraq ait dû être annulée car, dans une note verbale du 22 septembre 2001, adressée au Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq, le Ministère des affaires étrangères a notamment réitéré la demande du Gouvernement iraquien tendant à ce que les opérations d'audit soient effectuées conjointement par les vérificateurs de l'ONU et les vérificateurs irakiens, ajoutant que cela aiderait le Ministère à examiner les demandes de visa d'entrée. Le Directeur exécutif du Programme Iraq, dans une lettre datée du 30 octobre 2001, adressée au Représentant permanent de l'Iraq, a notamment déclaré que toute tentative de lier la délivrance de visas d'entrée pour les vérificateurs indépendants à la demande iraquienne d'un audit conjoint, implicite dans la note verbale, était inacceptable. Il a également été souligné que le paragraphe 7 de la résolution 786 (1995) et les dispositions pertinentes du mémorandum d'accord ne prévoyaient pas d'opérations d'audit qui seraient effectuées conjointement par des comptables publics indépendants et agréés et des vérificateurs irakiens, et que la procédure actuellement applicable à la vérification des comptes était pleinement conforme aux

critères régissant la vérification du compte séquestre énoncés au paragraphe 7 de la résolution. Il est donc recommandé que le Gouvernement délivre sans retard les visas requis pour les vérificateurs.

III. Examen et approbation des demandes

Examen des demandes reçues au titre du compte ESB (59 %)

18. Au 31 octobre, le Secrétariat avait reçu des demandes de contrat signées par le Gouvernement iraquien d'une valeur totale de 34 milliards 440 millions de dollars, par rapport à un total de 34 milliards 870 millions de dollars prévu dans le budget des plans de distribution pour les phases I à X. Toutefois, les fonds effectivement disponibles pour couvrir les contrats conclus par le Gouvernement iraquien s'élevaient au total à 29 milliards 590 millions de dollars, ce montant comprenant toutes les allocations de principal et les intérêts sur les fonds du compte ESB (59 %), les fonds déjà remboursés ou qui le seront par prélèvement sur le compte ESC (13 %) au titre des achats en vrac de produits alimentaires et de médicaments, ainsi que les fonds déduits du compte ESC (13 %) au titre du coût de pièces de rechange destinées au secteur pétrolier. Le Comité et le Secrétariat avaient envoyé une approbation et/ou une notification pour 15 654 demandes de contrat, d'une valeur totale de 28 milliards 330 millions de dollars. Un solde d'environ 1 milliard 260 millions de dollars était donc disponible pour l'approbation de demandes supplémentaires, ce montant étant réservé aux pièces de rechange et matériel pour l'industrie pétrolière et aux allocations spéciales conformément aux paragraphes 7 et 9 de la résolution 1360 (2001). On trouvera à l'annexe III des données statistiques concernant l'examen et l'approbation de toutes les demandes de contrat soumises au titre du compte ESB (59 %).

19. L'écart non négligeable entre les recettes prévues (chiffres de planification) et les recettes effectivement tirées de la vente de pétrole ainsi que les grandes différences entre les taux de soumission ou d'approbation des demandes pour les différents secteurs du programme, ont entraîné de grandes disparités dans les fonds disponibles pour couvrir d'autres secteurs. Par conséquent, certains secteurs ont

presque entièrement utilisé les fonds prévus dans le plan de distribution, alors qu'une pénurie de fonds a empêché l'émission de lettres d'approbation pour 210 demandes, d'une valeur totale de 465,2 millions de dollars, approuvées dans d'autres secteurs, tels que l'agriculture, l'éducation, l'électricité, la santé, l'eau et l'assainissement. Une fois de plus, je regrette profondément que le Gouvernement iraquien n'ait pas donné suite aux propositions présentées à maintes reprises par le Directeur exécutif du Programme Iraq afin de réviser les allocations du plan de distribution en tenant compte des fonds effectivement disponibles, de manière à assurer l'équilibre requis en matière de financement entre les différents secteurs et à permettre l'émission rapide des lettres d'approbation. Aussi ai-je demandé au Directeur exécutif du Programme Iraq de résoudre le problème des disparités dans l'affectation des fonds aux différents secteurs en émettant des lettres d'approbation par référence au pourcentage de fonds alloués à chaque secteur dans le plan de distribution. L'examen des demandes a également pâti des fluctuations importantes du taux de soumission des demandes. On a enregistré des retards çà et là à la suite d'un afflux soudain et massif de demandes.

20. La valeur nette des demandes mises en attente est demeurée inchangée, s'établissant à guère plus de 4 milliards de dollars depuis mon dernier rapport, mais leur valeur relative a encore diminué passant de 16,8 % à 16 % de la valeur totale de toutes les demandes soumises au Comité. De ce total, 413 demandes, d'une valeur de 1,3 milliard de dollars, attendaient encore que les fournisseurs donnent les précisions demandées aux membres du Comité qui en avaient décidé la mise en attente. Pour amener les fournisseurs à s'exécuter promptement, le Directeur exécutif du Programme Iraq a informé les missions permanentes et missions d'observation intéressées que faute pour les fournisseurs d'apporter les précisions demandées dans un délai de 60 jours, les demandes en question seraient considérées comme « en attente et ne faisant plus l'objet d'examen » jusqu'à ce que les fournisseurs concernés s'exécutent. Environ 165 demandes d'une valeur de 321 millions de dollars, demeurées en attente pendant plus de 60 jours, ont été classées dans cette dernière catégorie et seront réexaminées lorsque les précisions demandées auront été fournies.

21. En revanche, les précisions demandées au titre de 460 demandes d'une valeur de 1,7 milliard de dollars, ont été fournies aux membres du Comité qui en avaient

fait la demande, sans qu'une suite y ait été donnée. Le Directeur exécutif avait adressé des lettres aux membres du Comité concernés au sujet de 217 demandes d'une valeur de 469 millions de dollars mises en attente pendant plus de 60 jours. À cet égard, je me félicite que le Comité ait repris l'examen technique des questions touchant l'exécution du programme et je l'engage une fois de plus à évaluer plus rapidement la situation de tous les secteurs et à réexaminer les demandes mises en attente.

22. À la suite des révisions concernant les listes d'articles associés aux armes biologiques, chimiques et nucléaires transmises au Conseil de sécurité en juin (voir S/2001/560 et S/2001/561) et prenant effet en juillet et septembre 2001, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) a réexaminé toutes les demandes qui avaient été considérées comme contenant un ou plusieurs articles de ces listes et a confirmé que 239 demandes au total contenaient moins d'articles soumis à notification, cependant que 185 demandes, encore en attente, ne contenaient plus aucun de ces articles. Ces dernières demandes ont été resoumises au Comité en tant qu'amendements, qui en a débloqué 50 (27 %), la raison de la mise en attente étant changée pour le reste.

23. Le nombre des demandes pour lesquelles il y avait un désaccord entre au moins un membre du Comité et les experts du Secrétariat quant à savoir si elles contenaient des articles soumis à notification d'après la liste révisée en vertu de la résolution 1051 (1996) est passé de 218 (648 millions de dollars en valeur) au 15 septembre à 171 (430 millions de dollars en valeur) par suite essentiellement de la révision récente des listes d'articles et de technologies auxquelles s'applique le mécanisme de contrôle des exportations et des importations approuvé par le Conseil dans sa résolution 1051 (1996), ainsi que d'autres mesures.

24. Au total, 889 demandes d'une valeur de 1 milliard 20 millions de dollars ont été approuvées ou débloquées sous réserve de vérification de l'usage/utilisateur final, ce qui a permis la livraison complète ou partielle d'articles concernant 461 demandes, pour une valeur d'environ 762 millions de dollars. Afin de faciliter le suivi et l'établissement de rapports sur ces demandes, le Bureau chargé du Programme Iraq a mis au point une base de données pour la vérification de l'usage/utilisateur final qui est désormais pleinement opérationnelle, des dispositions

étant prises pour que les membres du Comité puissent avoir accès à son contenu.

25. Si je me félicite de la réduction du nombre et de la valeur des demandes approuvées pour lesquelles la BNP Paribas n'avait pas reçu d'instructions de la Banque centrale de l'Iraq en vue de l'émission de lettres de crédit, j'exhorte le Gouvernement iraquien à réduire encore leur volume, qui reste très élevé puisqu'il s'agit de 583 demandes approuvées d'une valeur de 883 millions de dollars, quand on sait que le retard accusé est en moyenne de 111 jours.

26. Tout en regrettant l'absence d'une véritable protection commerciale pour les acheteurs iraquiens, je tiens à réitérer une fois de plus mon appel au Comité pour qu'il accorde la priorité absolue à l'adoption des mesures nécessaires pour protéger le compte ESB (59 %) contre les pratiques commerciales irrégulières ou des malversations occasionnelles.

Examen des demandes présentées au titre du compte ESC (13 %)

27. Une somme d'environ 6 milliards 80 millions de dollars a été allouée au titre du compte ESC (13 %), dont 3 milliards 630 millions de dollars au système des Nations Unies pour l'exécution du programme humanitaire dans les trois gouvernorats du nord, pour le compte du Gouvernement iraquien. Le solde de 2 milliards 450 millions de dollars a été affecté aux remboursements au compte ESB (59 %) au titre de la fourniture de produits alimentaires, de médicaments et de vaccins livrés aux trois gouvernorats du nord dans le cadre d'arrangements concernant les achats en vrac, ainsi qu'aux fonds déduits du compte ESC (13 %) au titre du coût de pièces de rechange et de matériel destinés au secteur pétrolier. On trouvera à l'annexe III des données statistiques concernant l'examen et l'approbation de toutes les demandes de contrat soumises au titre du compte ESC (13 %).

28. Je prends acte en m'en félicitant de ce que, à la suite des lettres que le Directeur exécutif du Programme Iraq a adressées aux chefs de secrétariat de tous les organismes et programmes des Nations Unies intéressés, le nombre des demandes présentées par ces derniers, pour la plupart, s'est sensiblement accru depuis mon dernier rapport.

IV. Activités d'observation et de supervision

A. Inspection et confirmation authentifiée de l'arrivée de fournitures humanitaires

29. À l'exception du port d'Oumm Qasr, où les mouvements et l'authentification des fournitures qui étaient arrivées ont été entravés par un certain nombre de facteurs d'ordre administratif et logistique, l'opération d'inspection et d'authentification des fournitures par les inspecteurs indépendants des Nations Unies aux points d'entrée autorisés en Iraq s'est déroulée normalement.

30. La valeur de tous les produits livrés en Iraq depuis la mise à exécution du programme s'établit au total à 15 milliards 890 millions de dollars, y compris les pièces de rechange et le matériel, d'une valeur de 966 millions de dollars, destinés à l'industrie pétrolière. Des produits d'une valeur additionnelle de 12,5 milliards de dollars, dont environ 1,5 milliard de dollars au titre des pièces de rechange et du matériel destinés à l'industrie pétrolière étaient en voie de production et de livraison.

B. Vérification de l'acheminement du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière

31. L'équipe d'inspection du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière a effectué 410 visites dans divers entrepôts et installations dans le sud et le nord de l'Iraq. Le Comité a approuvé au total 417 demandes de contrat d'une valeur de 365 millions de dollars sous réserve de vérification de l'usage/utilisateur final, sur lesquelles des marchandises d'une valeur de 108 millions de dollars, approuvées au titre de 206 demandes de contrat, sont arrivées en Iraq et ont été inspectées régulièrement par l'équipe d'inspection. Cette dernière est aussi spécialement chargée d'assurer l'authentification des services rendus par les fournisseurs étrangers. Compte tenu de l'augmentation du taux d'arrivée du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière et des activités de vérification nécessaires, le Directeur exécutif du Programme Iraq a demandé au Gouvernement iraquien d'accepter que le nombre des

inspecteurs soit augmenté progressivement. Je regrette que le Gouvernement iraquien n'y ait pas souscrit, si bien que la capacité de vérification de l'équipe d'inspection s'en est trouvée gravement compromise. En conséquence, le Bureau chargé du Programme Iraq n'est pas en mesure de donner aux membres du Comité des assurances quant à la vérification de l'utilisation finale, à laquelle ceux-ci subordonnent le déblocage de certaines demandes.

32. On se souviendra que dans une lettre datée du 6 juin 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité, j'ai formulé des recommandations comme suite au paragraphe 15 de la résolution 1330 (2000) concernant les arrangements à prendre pour permettre que des fonds d'un montant maximal de 600 millions d'euros soient utilisés pour couvrir le coût de l'installation et de l'entretien, y compris les services de formation, du matériel et des pièces de rechange financés par prélèvement sur les ressources du programme pour l'industrie pétrolière (S/2001/566). Dans une lettre datée du 17 octobre 2001, adressée au Directeur exécutif du Programme Iraq, le Président du Comité a déclaré notamment que les membres du Comité souscrivaient en principe à la démarche et à l'orientation arrêtées dans le rapport et tenaient à souligner qu'ils souhaitaient vivement voir se mettre en place dès que possible un programme pétrole contre espèces comme convenu dans la résolution 1330 (2000). Le Secrétariat examine les arrangements proposés dans l'annexe à la lettre susmentionnée qui nécessiteraient également des consultations plus poussées avec le Gouvernement iraquien.

C. Dispositif d'observation des Nations Unies

33. Les activités d'observation menées par les Nations Unies sont demeurées axées sur le suivi global, l'évaluation ainsi que l'observation initiale et le contrôle des produits dont le Comité doit vérifier l'utilisation finale. On a également procédé à une observation intersectorielle des secteurs de l'éducation, de la manutention des produits alimentaires, de l'électricité, des transports et des télécommunications sous la forme de visites de jour seulement effectuées pendant deux semaines en septembre.

34. Les observateurs collaborent avec leurs homologues des ministères techniques pour réunir les informations nécessaires et apporter les précisions

demandées par le Comité concernant les contrats en attente. Bien que la coopération avec les ministères intéressés ait été globalement satisfaisante, il subsiste des difficultés dans la fourniture de données statistiques qui permettent de mesurer l'adéquation et l'impact du programme, singulièrement dans le secteur de la nutrition. Les escortes n'ayant pas été fournies en nombre suffisant, dans les secteurs de l'électricité, de l'enseignement supérieur, de l'eau et de l'assainissement, des effectifs suffisants d'inspecteurs n'ont pu être dépêchés et, par suite, on n'a pu réunir les données et informations nécessaires.

35. On trouvera à l'annexe IV des détails concernant la ventilation, par secteur et par type, des observations effectuées par les groupes de travail sectoriels pendant la période considérée.

V. Exécution du programme

A. Questions sectorielles

Alimentation

36. En examinant les stocks, on a constaté que, entre les phases VI et X, au total 662 250 tonnes de légumineuses et 369 150 tonnes de lait complet en poudre ont fait l'objet de contrats approuvés, mais que seuls 295 980 tonnes et 190 556 tonnes respectivement avaient été livrées au 30 septembre 2001, le solde ne l'ayant pas été en partie en raison de la pénurie de ces produits sur les marchés internationaux. Les produits alimentaires étant sujets à des fluctuations de prix, les fournisseurs spéculent généralement à la baisse, comme les contrats ne sont pas assortis de primes d'exécution de nature à les encourager à honorer leur contrat. Le Gouvernement devrait immédiatement prendre des mesures pour assurer la livraison du solde des fournitures, quand on sait que les stocks actuels de certains types de légumineuses et de lait complet en poudre s'épuiseront d'ici un à deux mois.

37. Il ressort des résultats de l'observation que les produits alimentaires ont été distribués de manière équitable dans le centre et le sud du pays, de même que entre zones rurales et urbaines, et qu'ils ont été livrés aux inspecteurs qui les ont distribués aux ménages comme prévu.

38. Étant donné la situation économique actuelle, la population iraquienne dans sa majorité ne parvient pas

à se procurer un panier alimentaire complet, encore que les prix des denrées qui entrent dans la composition de ce panier soient demeurés stables dans l'ensemble au cours de la période considérée. Même si les plans de distribution des phases VIII à X sont grosso modo conformes à la recommandation que j'ai faite dans mon rapport complémentaire au Conseil en février 1998 (S/1998/90, par. 31), soit 2 463 kilocalories et 63,6 grammes de protéines par personne et par jour, la ration alimentaire distribuée au cours de la période considérée n'a représenté que 2 229 kilocalories et 50,48 grammes de protéines par personne et par jour.

39. Les aliments (en particulier, viande, oeufs, fruits et légumes) qui apportent un complément en calories, protéines et micronutriments sont fournis à des prix subventionnés grâce à l'intervention d'autres secteurs du programme et par prélèvement sur des ressources hors programme. Une évaluation globale de la sécurité alimentaire des ménages prendrait en considération les interventions du Gouvernement et du programme. Toutefois, la collecte de données sur des indicateurs comme le revenu, la dette, le pouvoir d'achat, les stratégies de résistance, le taux d'inflation, etc. de nature à permettre une évaluation poussée, déborde le champ actuel des activités d'observation des Nations Unies.

40. Dans les trois gouvernorats du nord, le Programme alimentaire mondial (PAM) poursuit son travail de vérification et distribue des feuilles de données informatisées aux familles aux fins de l'actualisation des données. L'opération devrait se terminer en décembre, la vérification des données pouvant commencer au début de l'an 2002.

41. Avant de poursuivre les activités, y compris le programme d'alimentation scolaire dans les écoles primaires rurales, le programme aliments contre travail et la création de revenus, il faudra en examiner de près les effets immédiats et perspectives. Le PAM envisage également d'initier les personnes qui s'occupent d'enfants mal nourris aux techniques d'alimentation appropriées. Il compte entreprendre des consultations étroites avec les organismes et programmes des Nations Unies partenaires et les organismes locaux en vue d'arrêter une stratégie appropriée pour les interventions futures. Il a déjà formé des volontaires dans les gouvernorats de Souleymaniyeh et d'Erbil.

Manutention des produits alimentaires et transports

42. Les marchandises importées en vertu du programme entrent principalement par le port d'Oumm Qasr. Traditionnellement, le réseau ferré est le principal moyen de transport de ces marchandises avant leur distribution dans le pays. Ce réseau ferré est complété par un réseau routier assez important, qui est raccordé, aux frontières, aux réseaux routiers jordanien, syrien et turc. Autrefois, les péniches étaient nombreuses sur le Chatt al-Arab, le Tigre et l'Euphrate, en particulier pour transporter le grain jusqu'aux silos. Les destructions et le manque d'investissement ont entraîné une dégradation progressive de ce réseau de moyens de transport, en particulier les voies ferrées et les voies d'eau, de sorte que le transport par camion est désormais le principal mode d'acheminement et de distribution des marchandises en Iraq.

43. Aux premières phases du programme, le Gouvernement iraquien avait soumis des contrats portant sur des travaux de réparation immédiate des grands équipements de transport et des installations portuaires. La forte augmentation des importations a amené les autorités à soumettre des contrats portant sur les travaux de réfection des infrastructures, dans le but d'améliorer l'acheminement des denrées humanitaires. La plupart des demandes approuvées relatives à des contrats de remise en état du port d'Oumm Qasr ne concernent que l'amélioration des opérations ayant lieu à quai. Une partie du matériel dont l'importation a été approuvée au premier semestre de 2000 a bien été mise en service durant la période considérée, et cela a entraîné une notable amélioration du fonctionnement des ports, en particulier de l'acheminement des conteneurs. Les chenaux d'accès au port et aux quais ne sont pas encore complètement remis en état : il faut encore enlever des épaves et procéder constamment à des travaux de dragage pour éviter l'ensablement; c'est dire qu'il est important de débloquer les contrats correspondants afin d'éviter l'encombrement des installations portuaires qui résulterait de l'augmentation du trafic.

44. L'état du réseau ferré entrave considérablement l'acheminement, d'Oumm Qasr à Bagdad et vers d'autres destinations, des cargaisons humanitaires. La Société nationale des chemins de fer irakiens a soumis des contrats dont le but est d'améliorer la capacité de transport des marchandises et l'état des voies et d'assurer le mouvement des trains dans de bonnes

conditions de sécurité. La proportion de locomotives en état de marche s'est améliorée et certains progrès dans la réfection des voies ont été constatés. Cependant, la remise en état des voies ferrées progresse très lentement, d'une part, du fait que certains segments de la ligne principale sont, chaque jour, fermés pour des périodes allant jusqu'à 10 heures et, d'autre part, du fait que les importations de certains équipements d'importance critique tels que des compacteuses, des machines à souder bout à bout et des bulldozers restent bloquées. La plupart des contrats portant sur le système de signalisation et de communication ferroviaires demeurent également en attente. Le blocage des contrats qui prévoient la livraison de fibres optiques et de matériel auxiliaire, de systèmes de transmission par radio à très haute fréquence et de câbles électriques en cuivre empêche l'augmentation des capacités opérationnelles du réseau ferré qui pourrait néanmoins être obtenue grâce à l'amélioration apportée à d'autres secteurs opérationnels. En outre, il introduit un facteur de risque assez important dans l'acheminement des trains de marchandise et de voyageurs.

45. Le camionnage est le seul moyen fiable d'assurer sans délai la distribution équitable des denrées dans l'ensemble du pays. L'augmentation notable des importations de marchandises au titre du programme, alors que le réseau ferré et le réseau de voies d'eau fonctionnent en dessous de leur capacité et que le port d'Oumm Qasr n'est pas encore pleinement remis en état, a augmenté la demande de transport routier de longue distance depuis le port jordanien d'Aqaba. La livraison de plus de 2 000 camions a aidé à maintenir la capacité de transport car elle a permis de renouveler le parc de camions déjà assez anciens utilisés pour les transports à partir d'Oumm Qasr. Le Ministère du commerce a besoin, simplement pour transporter les denrées alimentaires et les céréales, d'un parc d'environ 8 000 camions, de 12 à 35 tonnes chacun. Le Ministère des transports et des communications, de son côté, a besoin de 10 000 autres camions pour le transport des marchandises dans les autres secteurs de l'économie.

46. Pour entretenir ce parc, il importe d'approuver sans retard l'importation de pièces de rechange, de pneus et de véhicules de dépannage. La production nationale de pneus ne répond qu'à une partie des besoins. Le déblocage de l'importation de matériel contribuerait à remettre en état les usines de fabrication de pneus et aiderait à accroître la production, qui pour

le moment ne dépasse pas 20 % de la capacité de production prévue.

47. La plupart des installations frigorifiques existantes sont hors service; une distribution efficace des denrées alimentaires destinée à compléter le panier alimentaire minimal ne peut être assurée à l'heure actuelle dans tout le pays. La construction de six nouveaux magasins frigorifiques est en cours, mais la remise en état des installations existantes est retardée en raison du blocage des contrats d'importation de pièces de rechange destinées à la chaîne du froid et aux camions frigorifiques. Les 20 camions frigorifiques dont l'importation a été approuvée ne suffiront pas aux besoins. Les 12 autres, dont l'importation est encore bloquée, serviraient à distribuer les produits laitiers.

48. L'état actuel de vétusté des moulins et des silos et l'augmentation de la demande de farine du fait de l'accroissement de la population font qu'il est indispensable de prévoir leur remplacement. L'importation de 20 moulins à farine supplémentaires a été approuvée; leur livraison est en cours. Deux moulins ont été installés et la construction de deux complexes de stockage des grains, à Wailya (gouvernorat de Ninewa) et Khan Dari (gouvernorat de Bagdad), progresse et devrait assurer des capacités suffisantes de stockage des céréales. L'installation de nouvelles machines et de nouveaux équipements a amélioré la qualité de la farine de blé ainsi que la manutention, le stockage et le nettoyage des grains dans les silos. Une capacité de stockage supplémentaire devrait permettre de remédier aux arrivées irrégulières de grandes quantités de grains importés en vrac et aux fluctuations de la production céréalière nationale.

49. Une petite quantité de matériel destiné à équiper les laboratoires de contrôle de la qualité chimique et biologique des denrées alimentaires et notamment de tester la qualité des grains et de la farine de blé est arrivée en Iraq. Le matériel de laboratoire et les équipements de fumigation ne sont toujours pas autorisés, en dépit des observations régulières de leur fonctionnement et de l'approbation de l'importation d'articles similaires. Le matériel de fumigation est indispensable en permanence pour prévenir les infestations vermineuses et pour préserver la qualité du blé. De même, la capacité du laboratoire central de la Foodstuff Co., qui doit s'assurer que les denrées vendues sont propres à la consommation, est encore réduite par le blocage des contrats d'importation de matériel de laboratoire essentiel. Des tests

d'importance critique, notamment des tests d'analyse bactériologique, ne peuvent être réalisés. Les tests de contrôle de la qualité, au moyen du matériel existant, ne sont pas fiables, prennent beaucoup de temps et accroissent ainsi le risque d'une distribution d'aliments contaminés.

50. L'approvisionnement en électricité est insuffisant; des génératrices de taille moyenne (de 500 à 1 000 kW) sont utilisées pour approvisionner en électricité en cas de panne les moulins à farine, les entrepôts de denrées alimentaires, les silos et les centres d'enregistrement. Trente centrales électriques (de 10 MW) ont été commandées, pour assurer la continuité de l'approvisionnement en électricité des grands silos et des minoteries. L'excédent éventuel de production d'électricité permettrait d'approvisionner les ménages résidant au voisinage de ces installations durant les pannes d'électricité. De petits groupes électrogènes (de 2,5 à 7,5 kW), qui ont été livrés, ont été distribués, pour être vendus à des prix subventionnés, principalement aux petits commerçants, aux cliniques privées et aux agriculteurs.

Santé publique

51. Dans le secteur de la santé publique, 85 % des fournitures médicales et des médicaments livrés ont été distribués, ce qui a notablement amélioré l'accès des patients aux soins, en particulier ceux qui consultent pour des maladies chroniques ou infectieuses et pour des maladies cardiaques. Cependant, en dépit de l'obtention de médicaments contre la dysenterie amibienne, contre l'échinococcose, la toxoplasmose, la typhoïde et la leishmaniose intestinale, ces maladies ne sont pas encore maîtrisées, en raison du mauvais état du réseau d'adduction d'eau, des installations sanitaires et de l'équipement nécessaire.

52. La production de médicaments, de seringues et d'autres fournitures médicales est l'une des priorités urgentes pour les autorités iraqiennes. Les ingrédients et le matériel sont bien arrivés aux usines pharmaceutiques de la Samara Drug Industries, et des contrats ont été présentés au nom de la Compagnie arabe des antibiotiques. Ce matériel comprend du matériel de fabrication d'ampoules injectables et d'inhalateurs de médicaments anti-asthmatiques, ce qui a permis de remédier aux pénuries signalées dans les rapports antérieurs. De plus, selon le Ministère de la santé, la capacité de production des usines pharmaceutiques locales ne dépasse pas 35 % des

capacités installées, et ne permet de couvrir que 12 % des besoins de médicaments de l'Iraq. La capacité de production et la gamme des articles produits devraient augmenter, à mesure que de nouvelles lignes de production et de nouvelles matières premières arrivent, ce qui devrait améliorer le traitement des maladies cardiaques et des troubles du système nerveux central.

53. Certaines machines ou équipements, certaines pièces de rechange et certains articles indispensables ont bien été reçus dans les usines, et cela a permis d'augmenter la production de médicaments utilisés pour le traitement des maladies gastro-intestinales et respiratoires, des maladies du système nerveux central, des maladies contagieuses et des troubles endocriniens et métaboliques, et de produire des médicaments utilisés contre les troubles de l'hématopoïèse et de la coagulation du sang, ce qui permet de répondre à certains des besoins médicaux et pharmaceutiques de l'Iraq. Cependant, faute de certains articles complémentaires, dont l'importation est encore bloquée, les usines pharmaceutiques utilisent toujours du matériel dépassé, qui tombe souvent en panne, ce qui affecte la production des collyres, des ampoules, des gouttes absorbées par voie orale et des inhalateurs.

54. Pendant la période considérée, les vaccins ont été disponibles; le Ministère de la santé a pu ainsi envisager de lancer en novembre 2001 et janvier 2002 des journées nationales de vaccination contre la poliomyélite, et il envisage aussi une campagne de vaccination contre la rougeole, qui sera combinée avec la deuxième série de journées de vaccination contre la polio. Des quantités suffisantes de vaccins ont été commandées pour répondre aux besoins des vaccinations de routine et des campagnes d'immunisation en 2002.

55. La remise en état du matériel hospitalier et des centres de soins est une priorité pour les autorités. Le matériel fourni en vertu du programme a amélioré les capacités diagnostiques et thérapeutiques, et a également accru la précision des résultats des analyses de laboratoire. Les visites d'observation ont indiqué que le nombre d'analyses de laboratoire et d'opérations chirurgicales a augmenté depuis la mise en route du programme. Cependant, les laboratoires ne sont pas toujours à même de faire des diagnostics exacts et rapides, en raison du blocage des importations de réactifs de laboratoire, ou de leur arrivée irrégulière, en raison aussi du rythme trop lent d'examen des contrats et du manque de fonds permettant d'acheter le matériel

médical voulu. Bien que le Gouvernement iraquien ait préparé des locaux où pourrait être installé et entretenu du matériel, fourni par le programme, utilisé en imagerie médicale telle que les appareils à résonance magnétique et les scanographes, d'autres matériels tels que les matériels d'analyse hématologique et les spectrophotomètres et matériels de radiographie seront installés dès que des fonds seront disponibles.

56. Dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq, la quantité de médicaments reçus, après achat en vrac, a doublé en comparaison de la période précédente, ce qui a permis de couvrir une partie du déficit signalé. Cependant, comme la production nationale de médicaments, à l'usine pharmaceutique de la Samara Drug Industries, ne permet pas d'approvisionner les trois gouvernorats du nord, des pénuries importantes persistent. On s'efforce de résoudre ce problème, mais la difficulté tient en partie au fait que les produits pharmaceutiques fournis par l'usine de Samara ne peuvent pas être achetés et payés directement par le programme au Ministère de la santé (Kimadia) à l'aide des fonds du compte ESC (13 %), mais qu'il faut au contraire transférer des fonds de ce compte 13 % au compte d'attente ESB (59 %) selon la procédure établie pour le règlement des achats de denrées alimentaires, de médicaments et de vaccins fournis en vrac aux trois gouvernorats. Je tiendrai le Conseil informé des progrès faits grâce aux discussions actuellement menées avec les autorités concernées. Des pénuries périodiques d'articles importés continuent à se produire. Pourtant, à ce sujet, le Bureau du Coordonnateur des secours humanitaires en Iraq et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont mis en route un examen des filières par lesquelles sont commandés et distribués les médicaments dans les trois gouvernorats du nord, et du système central de distribution des médicaments. On a également mis en place une procédure permettant aux trois gouvernorats de recenser ensemble et d'échanger immédiatement les médicaments proches de leur péremption, afin d'éviter les gaspillages et de rationaliser l'utilisation des médicaments. On a demandé à l'OMS de rendre compte au Comité des progrès faits à cet égard.

57. L'installation et le remplacement du matériel médical et la formation des techniciens et des médecins ont permis d'améliorer les capacités diagnostiques et curatives des services médicaux. La remise en état physique des infrastructures sanitaires a également continué durant la période considérée, dans le but

notamment d'améliorer la capacité des établissements d'enseignement et des institutions médicales.

58. Plus de 95 % des enfants de moins de cinq ans ont été vaccinés au cours de la première série de journées nationales d'immunisation. Une autre série de vaccinations devrait commencer au début de novembre 2001, et une autre encore au début de janvier 2002. Cependant, le manque de triple vaccin (diphthérie, coqueluche, tétanos) risque d'entraîner une diminution du taux de couverture vaccinale. Un million de doses de ce vaccin ont récemment été reçues en Iraq et on procède actuellement à des tests de contrôle de leur qualité. Pour mieux vacciner les enfants contre la rougeole et atténuer le risque d'épidémie en 2002, une campagne de vaccination contre la rougeole est prévue en novembre 2001.

59. On cherche également à mieux maîtriser les maladies contagieuses : contre la tuberculose, la stratégie du traitement court avec observation directe du patient a été mise en oeuvre, à titre expérimental dans le gouvernorat de Souleymaniyeh. Le même dispositif sera mis en place dans les gouvernorats d'Arbil et de Dohouk, pour assurer un traitement approprié aux patients souffrant de la tuberculose et mieux lutter contre cette maladie dans la région. En outre, les activités de pulvérisation d'insecticides se poursuivent pour lutter contre la propagation du paludisme.

60. Les programmes sociaux, dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq, consistent avant tout à remettre en état les services de protection spéciale de l'enfance par la fourniture de soins et la formation d'un personnel spécialisé dans les centres destinés aux enfants handicapés, aux orphelins, aux jeunes délinquants et aux enfants qui travaillent. Par exemple, plus de 5 000 enfants handicapés à des titres divers ont reçu des soins de rééducation organisés par des organisations non gouvernementales (ONG), et il a été prévu des activités de production et de réparation d'appareils orthopédiques, de prothèses et d'aides à la mobilité et d'organisation de soins physiothérapeutiques. Plusieurs institutions s'occupant des enfants handicapés ont reçu des fournitures indispensables telles que des bureaux et des chaises, ainsi que divers autres articles.

Nutrition

61. Le panier de denrées alimentaires distribué en Iraq à toutes les familles ayant de jeunes enfants comprend des préparations pour nourrissons, ce qui va à l'encontre de la pratique de l'allaitement maternel et se traduit par un taux élevé de malnutrition. À quoi s'ajoute l'insuffisance des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ce qui contribue à la grande fréquence des cas de diarrhée chez les jeunes enfants, qui sont passés de 3,8 par enfant par an en 1990 à 14,4 en 1999. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, c'est là une des causes principales de la forte mortalité postinfantile en Iraq.

62. La pénurie de biscuits à haute valeur protéique pendant la période couverte par le rapport et l'impossibilité d'obtenir du lait thérapeutique ont compromis les progrès déjà réalisés grâce au programme de nutrition ciblé et pourraient se traduire par une progression, entre modérée et grave, des cas de malnutrition dans le groupe des bénéficiaires visés par ce programme. Outre le niveau relativement faible du financement du programme, deux facteurs expliquent ces pénuries : le retard dans la signature de contrats nouveaux et le fait que des fournisseurs n'ont pas honoré deux contrats successifs représentant au total 6 625 tonnes métriques de biscuits à haute valeur protéique en 2000 et 2001. On compte en Iraq près de 810 000 enfants souffrant de malnutrition, dont 75 % ont actuellement accès à un réseau de 2 700 centres communautaires de soins aux enfants. On estime que, lorsque les approvisionnements seront assurés, il serait possible d'atteindre jusqu'à 300 000 enfants sous-alimentés à tout moment du déroulement du programme. Dans le cadre du programme ordinaire soutenu par le PAM, les familles de 20 000 enfants sous-alimentés de moins de 5 ans ont reçu des rations alimentaires supplémentaires au cours des 12 derniers mois. Ce projet a eu recours au réseau de centres communautaires de soins aux enfants pour dépister les enfants et les orienter vers les centres de soins de santé primaires.

63. En ce qui concerne l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, des résultats remarquables ont été obtenus dans les trois gouvernorats du nord depuis le lancement du programme. En juillet 2001, on a mené une enquête sur l'état nutritionnel des ménages, portant sur un échantillon de 2 745 enfants de moins de 5 ans, afin d'évaluer l'état sanitaire et nutritionnel actuel de

ces enfants et des mères, de connaître en outre les pratiques d'alimentation et de recenser les groupes à risque élevé. Les résultats de cette enquête ont montré que 10,7 % des enfants souffraient d'insuffisance pondérale, 3 % souffraient de malnutrition sévère (enfants émaciés) et 11,4 % de malnutrition chronique (enfants souffrant d'un retard de croissance). Ces résultats marquent une amélioration importante par rapport aux chiffres de 1994 et 1996, comme il ressort du tableau ci-dessous :

Malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans dans les trois gouvernorats du nord (en pourcentage)

Année	Insuffisance pondérale	Malnutrition sévère	Malnutrition chronique
1994	25,8	4,2	37,3
1996	19,3	3,8	26,3
2001	10,7	3,0	11,4

64. Il faut mesurer ces progrès en tenant compte des effets cumulés d'une plus grande sécurité alimentaire, d'une augmentation des apports sanitaires et de l'amélioration globale de l'économie locale, ainsi que des efforts déployés en faveur d'un système de surveillance de la croissance grâce à des interventions nutritionnelles spécifiques.

Eau et assainissement

65. Au cours des phases initiales du programme, le Gouvernement a lancé des travaux de réparation afin d'accroître la production d'eau potable dans les stations de traitement de l'eau qui desservent surtout la population urbaine. Ces travaux se sont poursuivis et on est passé désormais à l'étape de la remise en état. Pendant la période couverte par le rapport, 43 des 210 stations de traitement de l'eau ont reçu du matériel au titre du programme – essentiellement des pompes, des appareils de javellisation, des démarreurs et quelques générateurs – afin de procéder à des travaux de réparation au jour le jour, qui se sont traduits par une légère augmentation de la production d'eau. Si l'on veut augmenter sensiblement cette production et améliorer la qualité de l'eau dans les 15 gouvernorats, un effort majeur de remise en état des stations de traitement de l'eau est nécessaire, qui ne pourra être lancé que lorsque sera débloqué l'équipement électromécanique destiné à ces stations. À cet égard, on ne saurait trop souligner le rôle de l'alimentation en

énergie et du réseau d'approvisionnement en eau. En conséquence, il est indispensable de faire en sorte que les demandes présentées pour le secteur de l'électricité soient approuvées le plus rapidement possible.

66. Les unités compactes de traitement de l'eau desservent les zones semi-urbaines et rurales. Pendant la période visée dans le rapport, 144 unités compactes (soit 12 % du nombre total) ont été mises sous observation. Les résultats montrent que 93 unités compactes, surtout les plus importantes, ont reçu du matériel au titre du programme, notamment des pompes, des démarreurs électriques, des appareils de javellisation et des générateurs, ce qui a accru leur capacité de production d'eau. La production d'eau est passée de 45 à 54 litres par habitant et par jour, dont 32 seulement seraient disponibles pour les ménages. La norme iraquienne est de 180 litres par habitant et par jour dans les zones rurales. On a en outre constaté que 49 unités compactes, surtout les plus petites qui sont gérées par les communautés, n'ont pas encore reçu d'équipement au titre du programme. Le déblocage des contrats en attente qui portent sur du matériel et des pièces de rechange pour ces unités devrait sans conteste améliorer la qualité de l'eau et la quantité d'eau disponible pour les consommateurs ruraux.

67. À l'exception de la ville de Bagdad et du gouvernorat de Qadissiya, où des camions-citernes distribuent de l'eau plusieurs fois par jour, la distribution de l'eau dans les autres gouvernorats a lieu entre une fois par jour et une fois tous les 10 jours, la moyenne étant de 20 litres par jour par ménage. La situation de l'approvisionnement en eau à Bagdad est, pour l'essentiel, acceptable, et la ville est tout à fait en mesure de desservir sa population périurbaine. Dans les autres gouvernorats, le caractère limité de la distribution d'eau est imputable au nombre insuffisant de camions-citernes, au regard de l'importance des populations non desservies ou sous-desservies et des distances à parcourir. Il importe d'aborder de toute urgence le problème de l'inégalité des disponibilités en eau dans les zones semi-urbaines et les zones rurales en livrant des camions-citernes supplémentaires et des pièces de rechange, dont les contrats correspondants sont encore en attente.

68. Lors des phases initiales du programme, le Gouvernement a lancé des travaux de réparation des systèmes de collecte et des stations de pompage des eaux usées, afin de réduire l'inondation des rues par les effluents et le risque de contamination des

canalisations d'eau. À partir de la phase IV, il s'est plus particulièrement employé à améliorer les stations de traitement des eaux usées. À ce jour, on n'a reçu que très peu d'équipements au titre du programme (générateurs, pompes et moteurs) et, de ce fait, les eaux usées brutes arrivant aux stations de traitement sont déchargées dans les cours d'eau directement ou après avoir subi un traitement minimal. En raison de la dégradation extrême des stations de Tikrit et Faris (gouvernorat de Salah-Al Din), le Gouvernement a financé directement leur remise en état avec des équipements hors programme. On prévoit que des améliorations semblables seront apportées à Bassorah, Balad, Samara et Al-Owjah une fois que les équipements mécaniques et électriques prévus dans les contrats actuellement en attente seront débloqués.

69. Le programme a essentiellement visé à préserver l'ampleur du réseau urbain existant, qui a fait l'objet de remplacements, de réparations et d'élargissements, et à améliorer la qualité de l'eau. On a entrepris en outre d'agrandir les systèmes urbains d'approvisionnement en eau afin de répondre à une demande croissante. Dans les zones rurales, les projets concernant l'eau et l'assainissement ont visé à élargir la portée des réseaux et à maintenir les services et les installations existants. Afin de réduire la disparité existant dans les zones rurales pour ce qui est de l'accès à l'eau et de l'assainissement, les villages non desservis ont été recensés et traités en priorité.

70. La disparité existant entre les sous-districts en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement a fortement diminué. Dans les zones urbaines et semi-urbaines, on s'est efforcé d'étendre le réseau d'approvisionnement en eau aux zones non desservies ou sous-desservies.

71. L'OMS a envoyé une équipe d'experts chargée d'évaluer la qualité de l'eau potable dans les trois gouvernorats du nord et de recommander les mesures à prendre pour remédier à la situation. En outre, afin d'améliorer davantage la qualité de l'eau potable, on forme actuellement des techniciens et des travailleurs sanitaires à de nouvelles techniques en la matière.

72. Les résultats d'enquêtes concernant l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines montrent qu'il n'y a eu aucune aggravation dans ce domaine : on a même enregistré une augmentation modeste de la portée des réseaux correspondants et une amélioration

importante de la quantité d'eau disponible, en raison du remplacement des pompes, de l'élargissement du réseau de distribution d'eau, de l'extension de certains systèmes d'approvisionnement en eau, de l'installation de 70 appareils de javellisation et de l'approvisionnement constant en produits chimiques de traitement des eaux.

73. On se propose de lancer, dans le cadre du programme, des projets très importants d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les centres urbains d'Erbil, Dahouk et Suleymaniyeh. L'arrivée d'une mission envoyée par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour mettre définitivement au point la conception du projet prévu pour le début septembre a été retardée parce que les visas n'avaient pas encore été accordés malgré des consultations préalables avec le Gouvernement iraquien sur la nature et la portée du projet.

Agriculture

74. Les conséquences des blocages de contrats se sont fait sentir dans tous les sous-secteurs de l'agriculture et entraînent une chute de la productivité agricole globale. Bien que l'on ait signalé, le 5 septembre 2001, une grave invasion de mouches blanches qui avait touché plus de 15 000 hectares de vergers d'agrumes, la livraison de pulvérisateurs et de pesticides divers destinés à la culture de fruits et de légumes est encore bloquée. Le résultat a été que le Gouvernement iraquien n'a pas été en mesure de stopper la multiplication et la propagation des parasites. L'invasion de mouches blanches progresse rapidement, et elle touche également la production de légumes (concombres et tomates notamment), dont les rendements ont baissé de 30 %, ce qui a entraîné inévitablement une hausse des prix. L'invasion de mouches blanches se poursuivant, il pourrait en résulter, si des mesures ne sont pas prises pour lutter efficacement contre elle, de graves conséquences pour la production de fruits et de légumes, sans compter une propagation de maladies des plantes d'origine virale. Cette situation pourrait mettre en échec les objectifs du programme en matière de nutrition, qui prévoit la promotion de la production locale de fruits et de légumes comme moyen viable d'apporter au panier de denrées alimentaires un supplément indispensable de minéraux et de vitamines.

75. La prévalence de l'entérotaximie infectieuse, maladie endémique cause de mort soudaine surtout chez les brebis et les chèvres, s'est accrue dans l'ensemble du pays, l'approvisionnement en vaccins préventifs ayant été interrompu depuis avril 2001. Les derniers stocks disponibles étaient pratiquement épuisés avant la campagne de vaccination du printemps 2001, qui n'a donc pas pu être menée à terme, et les vaccins prévus pour la campagne d'automne sont encore bloqués. L'absence de vaccins pourrait entraîner une épidémie, les animaux perdant toute immunité.

76. De récentes livraisons de matériel d'irrigation ont contribué à la mise en valeur de 7 500 hectares dans le gouvernorat de Bagdad et à la construction de 1 500 kilomètres de canaux, à titre d'extension du réseau d'irrigation en surface du district de Dakook (gouvernorat de Tameem), ce qui devrait relancer la production alimentaire et augmenter les gains de la population locale, du fait d'une progression du revenu agricole et de l'emploi. On a en outre foré dans huit gouvernorats 90 puits profonds destinés à l'agriculture et à l'approvisionnement en eau potable, afin d'aider les exploitants agricoles locaux à contrebalancer les incidences dommageables de la sécheresse et d'accroître les superficies consacrées à la production végétale, ainsi que de prolonger, dans des zones isolées, les cultures d'été. En outre, une nouvelle station de pompage capable d'irriguer 7 500 hectares de terres mises en valeur a démarré à Buaita (gouvernorat de Bagdad).

77. Une étude sur les installations d'incubation des oeufs a montré que le programme de relance de l'élevage des volailles a continué de progresser régulièrement. Le nombre des oeufs couvés est passé de 67 millions en 1999 à 121 millions en 2001, ce qui a donné un supplément de 45 000 tonnes métriques de viande de poulet, vendue à la population à des prix subventionnés. De surcroît, le programme produit actuellement 93 % des oeufs incubés localement, contre 20 % au début du programme, ce qui maximise la production de viande de poulet. Les oeufs produits localement ont une plus grande éclosabilité que les oeufs importés, car ils sont stockés pendant de courtes périodes après avoir été pondus et ne sont pas transportés sur de longues distances. Le déblocage des équipements utilisables dans ce domaine, tels que les pièces de rechange et les camions réfrigérés pour le transport des oeufs, contribuera à donner un plus grand essor à l'élevage national des volailles.

78. L'usine de traitement des tomates de Harir a produit quelque 600 000 boîtes de concentré de tomate de haute qualité entre juin et septembre 2001 (période d'essai et de démarrage). Ce résultat devrait accroître les revenus des petits exploitants agricoles. En outre, il contribue dans une certaine mesure à améliorer le niveau nutritionnel de la population en apportant hors saison des aliments préparés.

79. Les activités liées à la lutte contre les pesticides et les maladies dans le domaine de la production tant végétale qu'animale se sont poursuivies. Les vaccins demandés dans le cadre des plans de distribution pour les phases VI et VII ont été reçus afin de prévenir des maladies épidémiques et endémiques des animaux. Les contrats portant sur les produits chimiques nécessaires ont été approuvés par le Comité et des fournitures devraient parvenir sous peu afin de prévenir, par exemple, les cas d'infestation grave par les tiques, qui ont été à l'origine d'épidémies de fièvre hémorragique du Congo, et de la prévalence accrue des maladies du sang transmises par les tiques. Dans le gouvernorat d'Erbil, les capacités de stockage adéquat des vaccins et des substances biologiques se sont considérablement améliorées grâce à l'installation de deux chambres frigorifiques dans l'entrepôt de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de sept chambres frigorifiques dans des centres vétérinaires. La campagne de sensibilisation à la lutte intégrée contre les parasites, lancée dans les gouvernorats du nord, a touché quelque 40 000 exploitants agricoles dans plus de 3 200 villages, et a visé à faire connaître de nouvelles méthodes de lutte contre les ravageurs de culture, qui garantissent des résultats durables et diminuent la dépendance à l'égard des produits chimiques, tout en respectant l'environnement. On a en outre mené des campagnes concernant l'apiculture dans plus de 2 100 villages, et on a formé 12 400 apiculteurs à des méthodes modernes d'apiculture, ce qui a amélioré la qualité et la quantité du miel qui est désormais disponible sur le marché.

80. Les efforts visant à aider les petits exploitants dans des zones frappées par la sécheresse se sont traduits, entre autres, par la distribution de semences de haute qualité, d'outils pour l'horticulture et d'engrais. Les autres activités entreprises ont porté sur l'irrigation, le désherbage, la culture, le greffage et l'emploi d'engrais. Toutefois, tant que ne seront pas mises en place des solutions techniques viables déjà

identifiées pour ces villages, la campagne de secours dans le domaine de l'eau devra se poursuivre.

Électricité

81. Le montant total des fonds alloués au secteur de l'électricité dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq depuis le lancement du programme se chiffre à environ 3,8 milliards de dollars, dont 72 % destinés à la production et 28 % aux réseaux de transport et de distribution. Sur ce montant, l'entretien et la remise en état du système de production représentent 1 milliard de dollars et 1,7 milliard de dollars ont été affectés à la construction de nouvelles centrales électriques. L'intégration des nouvelles centrales actuellement en construction permettra de produire 1 549 mégawatts de plus. Au 31 octobre, du matériel (nouvelles centrales et pièces de rechange pour les centrales et réseaux existants) d'un montant de 1 milliard 145 millions de dollars seulement avait été livré, les délais de livraison pour ce type de matériel étant très longs.

82. Malgré les énormes investissements consacrés à l'entretien et à la remise en état des installations, le déficit en électricité a atteint 2 800 mégawatts aux heures de pointe au mois d'août. Avec les moyens de production actuels, il est prévu que ce déficit sera ramené à 1 500 mégawatts aux heures de pointe d'ici à 2003. Si 21 contrats en attente, d'une valeur approximative de 700 millions de dollars, portant sur la construction de nouvelles installations et la remise en état d'installations existantes sont approuvés et étant donné un accroissement de la consommation de 4 %, on prévoit que le déficit se situera aux alentours de 1 000 mégawatts en 2006, si l'on se fonde sur la production actuelle des centrales hydroélectriques. Une capacité totale de 2 500 mégawatts d'énergie hydroélectrique est installée mais la production est tombée à 434 mégawatts du fait de la sécheresse. Même si de nombreux contrats en attente ont été approuvés, les demandes concernant des pièces de rechange essentielles pour l'entretien et les nouvelles activités de production demeurent en attente, ce qui empêche non seulement d'accroître la capacité mais aussi d'assurer des services d'entretien convenables et rapides pour garantir un approvisionnement en électricité globalement satisfaisant. Des centrales équipées de turbines à gaz et des centrales thermiques, qui pourraient être mises en service dans les deux ans et demi et quatre ans suivant la date d'émission de la

lettre de crédit, pourraient produire 1 886 mégawatts. Du matériel de rénovation en attente est destiné à des centrales électriques dans les 15 gouvernorats et les visites en cours confirment que la Commission de l'électricité a les moyens d'entreprendre efficacement ce travail. On estime que ce matériel permettrait d'accroître de 749 mégawatts la production d'électricité.

83. La capacité du réseau de transport devrait correspondre à la capacité de production. La Commission de l'électricité prévoit d'améliorer les lignes de transport afin qu'elles puissent absorber toute l'électricité produite. Neuf contrats portant sur les lignes de transport, le dispatching, le contrôle et la protection, d'une valeur de 70 millions de dollars, demeurent en attente.

84. Dans l'ensemble, le réseau de distribution peut absorber et distribuer aux consommateurs l'électricité produite. Toutefois, dans la plupart des zones rurales, l'état de délabrement du réseau dû à l'absence de pièces de rechange nuit à la distribution d'électricité au niveau local. Jusqu'à présent, les fournitures commandées pour le réseau de distribution ne suffisent pas à empêcher une nouvelle détérioration de ce réseau. Le réseau actuel ne sera étendu que lorsque la capacité de production sera suffisante. Avec le développement de la production et du transport, il est prévu que le Gouvernement iraquien s'attachera à prévenir une nouvelle détérioration du réseau de distribution et à en accroître la capacité.

85. La production indispensable des deux entreprises fabriquant des transformateurs et des câbles et fils à basse tension est freinée par la pénurie de matières premières, de pièces de rechange et de matériel pour les chaînes de fabrication. Le Gouvernement s'efforce de remédier à la situation en soumettant des contrats d'achat de matières premières, de pièces de rechange et de machines, lesquels sont actuellement en attente. Compte tenu de la situation, et afin de répondre aux objectifs du programme, il est essentiel d'accroître la capacité de production de ces entreprises.

86. Dans les trois gouvernorats du nord, la production des centrales de Dokan et Derbandikhan a continué de baisser en raison de la sécheresse et du mauvais état des installations et des machines. Erbil bénéficiait en permanence de 20 mégawatts destinés uniquement aux services essentiels, les ménages n'étant pas du tout approvisionnés en électricité. Les ménages à

Souleymaniyeh avaient de l'électricité pendant trois heures par jour à raison de six ampères. Le gouvernorat de Dahouk recevait en moyenne 50 mégawatts du réseau national pendant quatre à huit heures par jour.

87. Le Gouvernement iraquien mettant beaucoup de temps à délivrer le nombre requis de visas ou refusant ces visas, les trois centrales diesel fonctionnaient dans le cadre du programme d'urgence, car les experts internationaux indispensables pour les projets de production d'électricité sont peu nombreux. La centrale de Dahouk fonctionne sans interruption pendant 9 heures et celles d'Erbil et Souleymaniyeh pendant deux périodes de huit heures, ce qui aura d'importantes répercussions sur l'état des installations. Du fait du redémarrage et de l'interruption quotidienne des opérations, leur durée de vie utile sera moindre et des révisions plus fréquentes seront nécessaires. De même, si les disjoncteurs de circuits secondaires des sous-centrales sont utilisés plus fréquemment, il faudra les entretenir plus souvent. Par ailleurs, une exploitation limitée peut entraîner la fermeture de la centrale en cas de réparations importantes et se traduit par des possibilités limitées de formation et de transfert de compétences pour le personnel national et le risque de perdre le personnel dont les visas n'ont pas été renouvelés.

88. En ce qui concerne les lignes de transport, les négociations concernant les contrats portant sur des ouvrages clefs en main ont abouti et les travaux doivent commencer en décembre, sous réserve de l'approbation du Comité et de la délivrance des visas requis. Tout retard limitera directement l'exportation d'électricité provenant des sources de production disponibles, lorsque auront été raccordés les trois gouvernorats du nord, y compris le réseau national en vue de répondre à la demande dans les principaux centres de conduite. En outre, un grand nombre de sous-centrales ne seront pas mises en service ou leur entrée en service sera retardée parce que les lignes de transport n'auront pas été réparées ou construites. À l'heure actuelle, le fonctionnement de 10 sous-centrales (9 à Souleymaniyeh et 1 à Erbil) continue d'être perturbé parce que des visas n'ont pas été délivrés au personnel d'encadrement et de mise en service.

89. Des travaux d'aménagement du réseau de distribution ont démarré, la plupart des matériaux ayant été reçus en août et septembre. On pourra donc achever la remise en état des lignes les plus endommagées

avant l'arrivée de l'hiver et assurer ainsi un approvisionnement en électricité plus fiable à environ 10 % des consommateurs.

90. Le programme a permis aux autorités locales des trois gouvernorats du nord de parvenir en avril à une série d'accords portant sur le raccordement de ces trois gouvernorats au réseau national (voir S/2001/505, par. 95). La réponse attendue du Gouvernement, dont il est question dans mon précédent rapport au Conseil (S/2001/919), a maintenant été reçue. Elle contient des propositions fermes touchant l'accroissement de la capacité de production et la réparation et la reconstruction en deux phases de trois lignes de transport. Les principaux éléments des propositions du Gouvernement ont récemment été portés à la connaissance des autorités locales dans le nord du pays, qui ont modifié en conséquence les accords qu'elles avaient conclus en avril afin de les aligner sur ces éléments. Des précisions à ce sujet seront communiquées au Comité lors d'un exposé que présentera, le 20 novembre, le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), lequel est chargé de l'exécution des projets d'approvisionnement en électricité dans les trois gouvernorats du nord.

Éducation

91. En Iraq, les établissements d'enseignement de base (primaire et secondaire) et d'enseignement supérieur continuent de souffrir d'une grave pénurie de matériel pédagogique, de mobilier, de manuels, d'articles de papeterie et de laboratoires. Pour remédier à cette pénurie, le Gouvernement a régulièrement accru les crédits alloués au secteur de l'enseignement. Les dépenses publiques au titre de l'éducation de base ont essentiellement servi à acheter du mobilier pour les salles de classe, des véhicules de transport, du matériel scolaire, des matériels didactiques, des pièces de rechange pour la presse d'imprimerie, du matériel de bureau et des matériaux pour la remise en état des établissements scolaires. Si des articles, par exemple les bureaux d'écolier et les tableaux, ont été privilégiés, d'autres, comme les matériaux de remise en état des locaux scolaires, méritent désormais de retenir davantage l'attention.

92. Il ressort d'évaluations de l'état des établissements scolaires que plus de 80 % sont toujours en mauvais état. Les matériaux qui ont été distribués

jusqu'ici pour les rénover n'ont produit qu'un effet limité. Une évaluation des écoles primaires montre que 40 % d'entre elles ont adopté un système de classes alternées afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre d'élèves. Toutefois, les classes demeurent surchargées car les effectifs ont augmenté et la remise en état des locaux est lente, ce qui a entraîné une baisse de la qualité de l'enseignement.

93. L'arrivée de 280 camions et de 60 véhicules de transport du personnel, représentant un tiers des contrats approuvés, a permis de satisfaire en partie les besoins en matière de transport. Les camions servent à livrer les marchandises des entrepôts centraux jusqu'à ceux des gouvernorats, les écoles devant toujours louer des véhicules pour aller chercher dans les entrepôts des gouvernorats les fournitures qui leur ont été allouées. La livraison des autres véhicules commandés devrait améliorer la distribution des marchandises, ainsi que la supervision des écoles, surtout dans les zones rurales.

94. Dans l'enseignement supérieur, environ 300 000 étudiants fréquentent 48 universités, instituts techniques et collèges techniques. Durant les phases initiales du programme, les plans de distribution visaient les articles permettant d'améliorer les conditions matérielles pour l'enseignement et l'apprentissage et les tâches administratives. Le matériel d'enseignement de base et le matériel scientifique clinique étaient limités à un petit nombre d'articles dans quelques disciplines, par exemple des microscopes pour les sciences, des unités ultrasonographiques et des unités de soins dentaires pour la médecine et des appareils d'essai universels pour l'ingénierie. Du fait de l'accroissement des ressources financières, une gamme plus vaste d'articles, en particulier du matériel scientifique, a été prévue dans les plans de distribution à partir de la phase V. Toutefois, les contrats les plus importants intéressant presque toutes les disciplines scientifiques ont été mis en attente.

95. Les matériaux et l'équipement livrés jusqu'à présent ont permis de maintenir le niveau des activités dans l'enseignement supérieur, encore que les contrats en attente touchent tous les domaines. Dans les domaines dentaire et médical, des demandes de laboratoires complets et de matériel pédagogique et clinique sont en attente. D'importants contrats portant sur du matériel scientifique et technique de base demeurent aussi en attente. En conséquence, dans toutes les disciplines où une formation pratique revêt

une extrême importance, les compétences professionnelles et techniques des étudiants comme du personnel souffrent de cette situation.

96. Dans les trois gouvernorats du nord, le projet de carte scolaire a été exécuté pour tirer parti de la gestion des données pour encourager une planification de l'éducation et des programmes scolaires respectueux des différences entre les sexes. Ce projet permettra aussi au programme de déterminer les besoins de l'enseignement sur une base géographique et de hiérarchiser les activités. Comme il ressort de l'évaluation préliminaire des données du projet, les taux de scolarisation semblent avoir augmenté dans le secondaire. Il convient d'adopter systématiquement des approches modulées en fonction du sexe ainsi que des outils permettant d'institutionnaliser la parité des sexes dans tout le système d'enseignement.

97. Dans l'enseignement secondaire, les programmes de formation pédagogique ont été axés sur l'amélioration des compétences et connaissances des enseignants dans des domaines tels que l'informatique, les mathématiques, les méthodes d'enseignement, l'enseignement professionnel, la comptabilité, l'audit et la sociologie. Dans l'enseignement supérieur, l'accent a été mis sur la construction d'établissements, l'organisation de colloques et la gestion de l'éducation. Par ailleurs, les nouveaux besoins qui sont apparus au niveau tertiaire ont conduit à une expansion des programmes de formation pédagogique.

98. Plusieurs programmes de formation à l'intention des jardinières d'enfants et la rénovation de locaux scolaires ont été entrepris dans le cadre des activités de développement du jeune enfant. L'objectif est d'accroître la capacité d'accueil des écoles maternelles d'ici 2004 afin de doubler les effectifs actuels et de promouvoir l'apprentissage du rôle parental. Afin de créer des conditions où l'apprentissage est adapté aux besoins des enfants dans les zones urbaines, rurales et reculées, le programme apporte une assistance pour la remise en état des écoles et la distribution de pupitres et autre mobilier scolaire, d'articles de papeterie et de fournitures diverses.

99. Pour améliorer les services destinés aux enfants nécessitant une protection particulière, une aide a été apportée en vue d'assurer au personnel une formation dans des domaines très divers (éducation psychosociale, nutrition, manipulation des aliments, premiers secours, informatique, etc.). Pour venir en

aide aux enfants seuls et à ceux qui travaillent, la formation des garçons qui vivent dans la rue ou qui travaillent se poursuit dans les centres de formation professionnelle d'Erbil. Des activités récréatives d'été – notamment apprentissage de l'anglais, dessin, sports et musique – ont continué d'être offertes aux enfants des orphelinats pendant tout le mois d'août.

Télécommunications

100. Au cours de la période considérée, un sous-système d'antenne pour la station terrienne de télécommunication par satellite a été livré. Il s'agit de la première livraison de matériel de communication de base. Une fois achevée et installée, cette station améliorera la connectivité internationale.

101. D'après la Compagnie iraquienne des postes et télécommunications, les pannes du réseau ont très légèrement diminué depuis l'installation des câbles et accessoires en cuivre reçus au cours de la période considérée. Toutefois, si le réseau a cessé de se détériorer, des problèmes subsistent car le matériel pour le central de télécommunications n'a pas encore été livré. En conséquence, d'anciens abonnés qui avaient été déconnectés attendent toujours d'être rebranchés.

102. Grâce à 70 ateliers itinérants, des équipes de maintenance munies de pièces détachées ou d'outils assurent le dépannage sur place, répondant à environ 25 % des besoins. Trente-deux autres demandes d'ateliers itinérants sont en attente et leur approbation accélérerait les réparations.

103. Dans les trois gouvernorats du nord, les activités prioritaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont essentiellement consisté à entreprendre des évaluations sur le terrain pour définir les véritables besoins des systèmes de télécommunication afin de pouvoir ensuite préparer et proposer des projets visant à assurer un niveau de service raisonnable en augmentant sensiblement le nombre de lignes téléphoniques et en améliorant la qualité du service.

104. L'UIT a estimé qu'il fallait remplacer d'urgence les centres de commutation en mauvais état dans les trois plus grandes villes et le réseau de communications principal à faisceaux hertziens reliant ces villes. L'évaluation technique de ces systèmes a été achevée et des négociations sont en cours avec l'entrepreneur. Pendant ce temps, l'UIT a établi les documents de

soumission pour la construction ou la rénovation des 11 sites à faisceaux hertziens et des principaux centres de commutation. Elle a également commencé à prendre des dispositions pour installer le réseau de communications devant relier le réseau régional au réseau national.

Logement

105. Les activités de construction ont connu un grand essor après l'inclusion du secteur du bâtiment dans le programme en juin 2000, plus de 8 millions de mètres carrés ayant été construits pendant le reste de l'année. On estime que 267 000 emplois ont été créés au cours de l'année, ce qui a eu des retombées positives sur l'économie et réduit le chômage. Au total, 30 000 permis de construire ont été délivrés entre le 1er juin et le 27 octobre, soit 32 % de plus que pendant les cinq mois précédents.

106. Les recherches récemment réalisées par le groupe de travail chargé du secteur du logement indiquent que l'année 2001 pourrait être une année record pour le bâtiment en Iraq étant donné que le chiffre sans précédent de plus de 18 millions de mètres carrés de logements seront construits en 2001 (contre 16 millions en 1989), ce qui permettra de fournir plus de 70 000 nouvelles habitations à plus de 600 000 personnes. La construction de logements a été répartie uniformément dans les 15 gouvernorats, suivant de près la répartition de la population et bénéficiant aux zones à revenu intermédiaire et à faible revenu, à la fois dans les agglomérations urbaines et rurales. Vu le taux élevé de croissance démographique, quelque 70 000 logements sont nécessaires tous les ans pour accueillir de nouvelles familles. En conséquence, le taux actuel de construction a empêché le déficit de se creuser.

107. Malgré les subventions accordées aux particuliers, un grand nombre de familles n'ont pas les moyens d'acheter les matériaux auxquels elles ont droit. Elles n'en achètent qu'une partie, préférant attendre d'avoir les fonds nécessaires pour poursuivre la construction de leur maison ou bien elles vendent les matériaux à des commerçants locaux. Nombreuses sont celles qui s'installent dans des maisons inachevées et finissent de construire petit à petit, la plupart construisant des habitations moins grandes que la surface autorisée.

108. Le Gouvernement met en oeuvre un programme de logements sociaux grâce aux allocations spéciales

prévues dans le plan de distribution pour les phases IX et X afin de répondre aux besoins de logement des ménages défavorisés. Dans le cadre de ce programme, des contrats ont été octroyés pour la construction de plus de 6 000 unités réparties entre 12 grands ensembles. Toutefois, 10 de ces contrats ont été classés parmi les contrats non conformes aux procédures en raison de dispositions et conditions contractuelles, de l'absence de listes détaillées des biens et services requis ou de la modification des conditions de paiement. Au 15 octobre, le Ministre du logement et du bâtiment élaborait de nouvelles propositions tendant à faciliter l'approbation de ces contrats.

109. Il y a pénurie de matériaux de construction locaux, (tels que ciment et briques), en raison de la faible capacité de production des usines qui n'ont pas pu suivre le rythme de la demande, ce qui a provoqué une montée en flèche des prix. Entre mai et octobre 2001, le prix du ciment et des briques sur le marché a augmenté de 58 % et 32 % respectivement. Quarante et un contrats d'achat des pièces de rechange et du matériel nécessaires pour la remise en état d'usines produisant du ciment, des briques, de la pierre thermique pour la fabrication de béton léger, de verre, de céramique, de plastique et d'accessoires électriques sont en attente.

110. En outre, la capacité des institutions publiques de construire des infrastructures et logements sociaux est limitée par le manque de matériel de construction. Trente-sept contrats portant sur l'achat de matériel de terrassement, de fabrication de ciment et d'asphalte, de livraison et de transport, de construction de routes et de bâtiments, d'assainissement et de drainage et de traitement des eaux ainsi que de matériel de laboratoire demeurent en attente.

111. Pour compléter l'activité du secteur privé, il convient de faire preuve de davantage de pragmatisme afin d'assurer une utilisation plus rationnelle des maigres ressources disponibles. L'accroissement de la densité et la réduction de la taille et du coût des logements pour ceux qui en ont le plus besoin les rendront plus abordables et contribueront à réduire la pénurie de logements. Le montant de 84,84 millions de dollars réservé pour ce secteur dans l'allocation spéciale prévue dans le plan de distribution de la phase X pourrait servir à construire 28 280 habitations de 74 mètres carrés chacune, à raison de 3 000 dollars par unité (y compris l'infrastructure sociale et physique). Ces logements peu coûteux et les maisons construites

par le secteur privé représenteront au total près de 100 000 unités d'habitation.

Remise en état des logements

112. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a procédé à un certain nombre d'enquêtes et a achevé l'étude sur les personnes déplacées qu'il avait commencée l'année dernière. Il a notamment effectué une enquête sur le secteur urbain, en consultation avec le département des affaires municipales et de la planification des trois principales universités; une enquête sur les ménages; une enquête typologique sur les villages; et une enquête sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement axée sur les villes secondaires et les agglomérations ainsi que sur les questions relatives aux institutions et à la gestion. Une analyse préliminaire des résultats de l'étude montre qu'au cours des 10 dernières années, la fourniture de services de base dans les municipalités n'a pas progressé au même rythme que l'immigration des zones rurales vers les zones urbaines, qui est très importante. L'étude confirme aussi qu'il y a une pénurie grave de logements et que 40 % des ménages interrogés vivent dans des logements d'une superficie moyenne de 10 mètres carrés seulement par habitant. On trouve couramment, dans les trois gouvernorats, des familles élargies qui partagent des logements exigus et des ressources économiques limitées, ce qui aggrave encore les conditions de vie dans les zones urbaines comme dans les zones rurales. Les informations fournies par ces enquêtes permettront à Habitat de cibler plus précisément ses interventions sur les couches les plus pauvres de la population. Les projets consacrés uniquement à la construction de logements ne sont plus acceptés : on élabore actuellement des ensembles de projets intégrés qui consistent à construire des logements et à fournir simultanément des services de base (eau, routes d'accès, écoles, installations sanitaires, bâtiments publics et possibilités d'activités rémunératrices). L'équipe de gestion des projets a établi des relations constructives avec les ministères compétents du Gouvernement iraquien et veille à ce que les activités entreprises au titre du programme soient conformes dans la mesure du possible aux politiques nationales. Ces efforts, entrepris en étroite consultation avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq, semblent avoir contribué à mieux faire comprendre les

activités de réinstallation menées dans le cadre du programme.

113. S'agissant de l'exécution des projets, la nouvelle approche, venant s'ajouter à une certaine simplification des procédures de passation des contrats, a des effets positifs. Le taux moyen d'exécution des travaux de construction est passé de 3,1 millions de dollars par mois pendant la saison de pointe (de mai à octobre) en 2000 à 7,8 millions par mois en 2001. Pour que ces taux augmentent encore en 2002 et atteignent les montants prévus (15 millions de dollars par mois pendant la saison de pointe et un montant total de 140 à 150 millions de dollars pour l'ensemble de l'année), il faudra que les fonds consacrés à l'administration du programme augmentent dans les mêmes proportions. La réalisation de l'objectif fixé pour 2002 dépendra aussi du succès des activités en cours ainsi que de celles qui sont envisagées, de la formation en matière de gestion et des améliorations ayant trait aux méthodes et à la conception pour accroître la capacité d'exécution des entrepreneurs locaux. On estime que plus de 40 000 personnes bénéficieront directement des travaux de construction de logements qui seront exécutés dans le cadre du programme. Cent cinquante mille autres bénéficieront indirectement des services fournis à leurs collectivités.

114. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a continué à fournir une assistance de base aux familles déplacées. À la suite d'une enquête sur les personnes déplacées qui vivent dans des camps et des bâtiments abandonnés, des équipes techniques ont été créées pour évaluer de façon plus précise l'état de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans 40 bâtiments abandonnés à Erbil. Des études analogues ont été faites dans deux autres gouvernorats. En conséquence, des efforts sont en cours pour effectuer rapidement des réparations et améliorer l'assainissement, en donnant la priorité aux lieux d'habitation où les conditions de logement sont les pires, comme les camps de Benislawa, Balqus, Mogubla et Akre, qui abritent environ 3,360 personnes au total. Une assistance est également fournie aux quelque 300 familles déplacées à la suite des combats qui ont récemment eu lieu dans la région de Halabja. En attendant les abris temporaires qu'on est en train de construire, la plupart des familles de Halabja reçoivent des secours et se sont relogées dans le district chez des membres de leur famille. En plus de ces mesures immédiates, on étudie la possibilité de fournir aux

personnes démunies une assistance plus durable et plus complète, qui consistera notamment à améliorer l'organisation des camps, en attendant leur réinstallation définitive dans les logements dont la construction est en cours ou est déjà prévue.

Action antimines

115. Le programme d'action antimines du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a continué de fournir un appui à huit projets (logement et réinstallation, infrastructure électrique, transports et lutte contre la sécheresse), exécutés par des organismes des Nations Unies dans les trois gouvernorats du nord – Erbil, Dahouk et Suleymaniyeh. Durant la période considérée, des ressources consacrées au déminage ont été réaffectées pour permettre au PNUD d'accéder d'urgence à des lignes à haute tension afin de remettre en état le réseau électrique. Sur les 64 champs de mines en cours de déminage dans les trois gouvernorats, 18 ont été entièrement déminés et 5 ont été rendus aux collectivités et affectés à l'élevage, à la culture et à des travaux d'infrastructure dans le gouvernorat d'Erbil. Les 13 autres en sont aux derniers stades de la procédure d'assurance-qualité avant d'être rendus aux collectivités à des fins agricoles.

116. Pour accroître au maximum la capacité actuelle de déminage, le programme d'action antimines a amélioré le processus suivi pour l'établissement des priorités : les communautés sont désormais classées en fonction de l'incidence des mines et des munitions non éclatées sur leur territoire, du nombre de zones inaccessibles balisées (terres et installations) et du nombre de victimes récentes. Ce processus a fourni des informations très utiles pour planifier les activités de réduction de la superficie minée, de déminage et de balisage de manière à ce que les ressources soient utilisées au mieux. Pendant la période visée par le présent rapport, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a évalué, selon ce modèle, les effets de l'existence de champs de mines sur les activités de 250 villages. À la suite de cette évaluation, qui a porté sur 1 334 champs de mines dans les trois gouvernorats, il a ordonné le déminage de 390 champs de mines dans les 51 villages qui étaient les plus démunis et où l'incidence socioéconomique des mines se faisait le plus fortement sentir. Grâce à l'apport d'une nouvelle machine mise au point localement et à la restructuration des équipes de déminage qui est actuellement en cours, les niveaux de production vont

considérablement augmenter. Une étude des incidences socioéconomiques du déminage portant sur 40 champs de mines complètement déminés a montré que le déminage avait de multiples effets bénéfiques – accès aux pâturages et aux terres cultivables, transports routiers, logement, accès à l'eau, remise en état de l'infrastructure électrique et des équipements récréatifs. Avant les activités de déminage, on avait signalé dans ces champs de mines près de 400 accidents dont avaient été victimes la population et le bétail.

117. Au cours de la période considérée, les mines et les munitions non explosées ont causé 154 nouveaux accidents dont ont été victimes des civils dans l'ensemble des trois gouvernorats. Chaque nouvel accident a fait l'objet d'une enquête dans le cadre du programme d'action antimines et l'on a déterminé les mesures à prendre pour sensibiliser la population au danger des mines, délimiter et clôturer les zones minées et éliminer les munitions non explosées afin d'empêcher que de nouveaux accidents aient lieu dans ces zones. Les services fournis ont permis de rendre visite à plus de 18 000 patients et de produire 841 appareils de prothèse. À la suite de ces visites centrées sur les villages, 28 personnes ont bénéficié de services – entretien des prothèses ou formation professionnelle, par exemple – destinés à faciliter leur réinsertion dans la communauté. Avec le commencement de la construction d'un centre de rééducation et de formation professionnelle à Dahouk, l'achèvement d'un centre de rééducation et de formation professionnelle à Diana et l'ouverture d'antennes à Zakho, Choman et Penjwin, l'exécution du programme de services pour les victimes est entrée dans sa phase finale.

118. Une nouvelle ONG locale a été créée dans le gouvernorat de Suleymaniyeh pour sensibiliser la population au danger des mines. Les moyens d'action de l'ONG locale qui joue le même rôle dans les gouvernorats d'Erbil et de Dahouk ont plus que doublé durant la période considérée. Différentes méthodes de sensibilisation aux mines ont continué à être utilisées pour prévenir les accidents. Elles consistent, tantôt à donner des informations générales aux villageois des régions à haut risque, tantôt à les informer des opérations de déminage qui vont avoir lieu sur leur territoire et à leur demander leur appui et leur collaboration, tantôt à corriger les effets d'un nouvel accident. Au cours de la même période, les activités de mise en garde contre les mines ont atteint

43 000 hommes, femmes et enfants dans 272 communautés des trois gouvernorats.

119. En septembre et octobre 2001, sept visas ont été accordés pour la poursuite du programme de base. Toutefois, la progression du déminage a continué d'être entravée par le fait que les visas demandés pour le personnel indispensable à la bonne exécution des projets de déminage, ainsi que les permis d'importation pour les engins de déminage et autre matériel, ont été refusés ou n'ont été accordés qu'avec des retards considérables. Au 31 octobre, en raison des difficultés rencontrées à cet égard, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets avait retiré ses 75 demandes de visa. Il y avait 41 demandes de visa en attente pour le personnel du Bureau. Des pourparlers sont en cours avec le Gouvernement iraquien.

B. Considérations intersectorielles

Retards dans l'octroi de visas et l'approbation des demandes d'importation

120. Les difficultés signalées dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité (S/2001/919, par. 95 à 99) – à savoir le fait que les visas demandés pour le personnel international des Nations Unies, les consultants et les entrepreneurs étaient délivrés avec beaucoup de retard ou refusés, contrairement aux dispositions pertinentes du mémorandum d'accord (S/1996/356), et que des retards étaient enregistrés dans l'approbation des demandes d'importation de fournitures et de matériel indispensables, en particulier pour la remise en état du réseau électrique et les projets de déminage dans les trois gouvernorats du nord – continuent d'entraver l'exécution du programme dans ces trois gouvernorats. En fait, le refus d'accorder le nombre de visas requis ou le retard avec lequel ces visas sont accordés, ainsi que les difficultés rencontrées dans le dédouanement des fournitures et du matériel indispensables, reviennent à suspendre l'exécution de trois projets absolument essentiels pour la population des trois gouvernorats du nord. Entre le 1er juillet et le 31 octobre, le Gouvernement iraquien n'a accordé que 106 visas sur les 260 demandés par l'ONU, même après le retrait des demandes de visa présentées par le PNUD (82) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (75). Le Bureau chargé du Programme Iraq présente au Comité un rapport spécial concernant les incidences des retards

et refus en question sur l'exécution du programme dans les trois gouvernorats du nord.

121. Le Gouvernement iraquien estime qu'étant donné que 900 étrangers travaillent déjà en Iraq au titre du programme, dont plus de 500 dans les gouvernorats du nord, et que des considérations de sécurité entrent en jeu, ces chiffres sont excessifs et le chiffre total ne devrait pas dépasser 900, ou devrait même être réduit. Le Gouvernement a également répété qu'étant donné le coût élevé des fonctionnaires recrutés sur le plan international, les tâches qu'ils accomplissent pourraient être confiées à des experts iraqiens. Or, étant donné l'ampleur du programme et des projets à exécuter dans les trois gouvernorats du nord, le nombre de fonctionnaires internationaux affectés au programme est un strict minimum, d'autant plus qu'il n'y a pas suffisamment d'experts locaux. En outre, les autorités locales, en particulier dans certains secteurs, se sont montrées réticentes à accepter des experts nationaux venus du centre et du sud, sinon totalement opposées à leur présence.

122. Le Gouvernement iraquien a récemment commencé à exiger, comme condition préalable à l'octroi de visas, une copie des contrats que l'ONU et les institutions et programmes des Nations Unies ont passés avec leurs fournisseurs dans le cadre des projets exécutés par les organisations intéressées dans les trois gouvernorats du nord, ainsi que des données financières détaillées et les rapports internes des missions des Nations Unies.

123. Sur le plan juridique, l'Organisation a pour pratique de ne pas communiquer à des tierces parties les contrats que l'ONU ou les organismes et programmes des Nations Unies passent avec leurs fournisseurs. En ce qui concerne le programme, rien dans la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité ou dans le mémorandum d'accord conclu entre le Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement iraquien n'exige que des copies de ces contrats soient communiquées au Gouvernement. Le Gouvernement iraquien est en droit d'obtenir les informations nécessaires au traitement des demandes de visa pour le personnel chargé de l'exécution des projets, et l'ONU est prête à les lui fournir. Si le Gouvernement souhaite avoir des informations supplémentaires à cet égard, il peut spécifier les informations dont il a besoin. L'ONU a tenu le Gouvernement iraquien au courant de tous les projets et activités entrepris en exécution du mandat défini par les résolutions pertinentes du Conseil. Toutes

les demandes de visa doivent toutefois être traitées conformément aux dispositions pertinentes du mémorandum d'accord.

Cadre commun pour l'exécution du programme

124. Les participants à un atelier interinstitutions ont élaboré des principes directeurs pour la mise en place, au cours des six prochains mois, d'un cadre commun pour la bonne utilisation des ressources fournies par le compte ESC (13 %). Pour permettre de définir et de confirmer les objectifs intersectoriels qui sont à la base du cadre commun, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq poursuit l'étude qu'il mène au niveau des districts en vue de déterminer l'étendue et la portée des services fournis au titre des activités et projets, achevés et en cours. À cet égard, le Centre commun d'information humanitaire continue à fournir un support informatique, l'accent étant mis à l'heure actuelle sur le regroupement des données et leur entrée dans une base de données commune.

aussi appelé l'attention sur les frustrations rencontrées eu égard à l'exécution du programme dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq, en particulier dans les secteurs de l'électricité et du déminage.

127. Je voudrais pour terminer faire appel à toutes les parties concernées et leur demander de prendre toutes les dispositions voulues pour remédier d'urgence aux difficultés évoquées dans le présent rapport. Je voudrais aussi leur demander instamment, une fois encore, de s'abstenir de politiser l'exécution du programme et de concentrer plutôt leurs efforts sur les moyens de permettre à la population iraquienne de tirer le plus grand parti possible de tout ce que le programme peut leur offrir.

VI. Conclusions et recommandations

125. L'importante pénurie de ressources disponibles aux fins de l'exécution du programme, en particulier durant la phase X, reste très préoccupante. Alors que le plan de distribution pour cette phase prévoyait un budget de 5,5 milliards de dollars, on n'a disposé que d'environ 2,2 milliards de dollars pour l'achat des fournitures et du matériel nécessaires pour la phase X, en raison principalement de la forte baisse des prix pétroliers au cours des deux derniers mois et de la diminution des exportations de pétrole iraquiennes dans le cadre du programme pendant la phase en cours. De plus, les recettes ayant beaucoup baissé au cours de la phase précédente, des demandes approuvées d'un montant total supérieur à 1,6 milliard de dollars ont été reportées à la phase X aux fins de financement. On recommande par conséquent que le Gouvernement iraquien revoie la répartition sectorielle des ressources allouées dans le plan de distribution pour la phase X et présente des affectations sectorielles révisées afin d'assurer le financement des secteurs prioritaires.

126. J'ai appelé l'attention du Conseil de sécurité sur un certain nombre de difficultés qui font obstacle à l'exécution efficace du programme; malgré ses insuffisances, celui-ci peut et doit faire davantage pour améliorer la vie quotidienne du citoyen iraquien. J'ai

Annexe I**Affectation des recettes pétrolières totales
entre les différents fonds et dépenses correspondantes,
au 31 octobre 2001**

1. Au 31 octobre, 3 milliards 780 millions d'euros avaient été déposés sur le compte au titre de la phase X, comme l'autorisait la résolution 1360 (2001) du Conseil de sécurité, montant qui portait à 37 milliards 330 millions de dollars et à 12 milliards 30 millions d'euros la valeur totale des ventes de pétrole depuis le début du programme.

2. Les fonds reçus à ce jour au titre des recettes pétrolières et les dépenses correspondantes au 31 octobre se répartissent comme suit :

a) Une somme de 19 milliards 560 millions de dollars et une somme de 6 milliards 890 millions d'euros ont été affectées à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). En outre, 1 milliard 230 millions de dollars et 68,7 millions d'euros correspondant aux intérêts accumulés par ces comptes étaient disponibles pour l'achat de fournitures humanitaires dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Les lettres de crédit émises au nom de l'ONU par la BNP Paribas pour le paiement des fournitures humanitaires ainsi que des pièces détachées destinées au secteur pétrolier en Iraq se sont chiffrées à environ 20 milliards 580 millions de dollars et 6 milliards 40 millions d'euros et les paiements ont été de 14 milliards 680 millions de dollars et 452,9 millions d'euros au titre des phases I à X;

b) Un montant de 6 milliards 80 millions de dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq par le Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et comme révisé au paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998). Les dépenses comptabilisées pour l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité se sont élevées à 4 389 300 000 dollars;

c) Un montant de 13 milliards 960 millions de dollars a été viré directement au Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). Un montant total de 224,9 millions de dollars a été affecté au financement des dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation jusqu'au 31 décembre 2001, et un montant de 12 milliards 93 millions de dollars a été affecté à divers versements dus au titre des réclamations des catégories A, C, D, E et F;

d) Un montant de 908,8 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues à ce titre par l'ensemble des organismes des Nations Unies se sont élevées à 522,1 millions de dollars;

e) Un montant de 351,2 millions de dollars a servi à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'organisme qui lui a succédé, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations

Unies, créée par la résolution 1284 (1999) du Conseil, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). Les dépenses de la Commission se sont élevées à 97,9 millions de dollars;

f) Un montant de 919,2 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers irakiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil et aux procédures adoptées par le Comité. Sur ce montant, 880,2 millions de dollars ont été versés au Gouvernement turc;

g) Un montant de 149,5 millions de dollars a été viré directement au compte séquestre ouvert en vertu des résolutions 706 (1991) et 712 (1991) aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992), comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et, ultérieurement, au paragraphe 34 de mon rapport du 1er février 1996 (S/1996/978). Les versements effectués se sont élevés au total à 149,5 millions de dollars.

Annexe II

Lettres de crédit relatives aux recettes pétrolières et aux fournitures humanitaires au 31 octobre 2001

Recettes pétrolières

(En dollars des États-Unis)

<i>Phase</i>	<i>Dernier dépôt</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit</i>
I	27 juin 1997	123	2 149 806 395,99
II	2 janvier 1998	130	2 124 569 788,26
III	30 juin 1998	186	2 085 326 345,25
IV	28 décembre 1998	280	3 027 147 422,35
V	25 juin 1999	333	3 947 022 565,12
VI	23 décembre 1999	352	7 401 894 881,57
VII	10 juillet 2000	353	8 301 861 931,46
VIII	5 décembre 2000	319	8 296 257 148,06
Total		2 076	37 333 886 478,06

Recettes pétrolières

(En euros)

<i>Phase</i>	<i>Dernier dépôt</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit</i>
VIII	29 décembre 2000	63	1 579 613 927,64
IX	5 juillet 2001	204	6 668 418 518,42
X	Au 31 octobre 2001	175	3 787 133 786,52
Total		442	12 035 166 232,58

Lettres de crédit relatives aux fournitures humanitaires pour le compte ESB (59 %) et aux achats en vrac

(En dollars des États-Unis)

<i>Phase</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Paiements bancaires effectués à la livraison</i>
I	870	1 229 078 786,79	1 209 308 382,81
II	538	1 193 975 676,69	1 179 588 382,74
III	672	1 210 934 759,07	1 180 833 523,44
IV Fournitures humanitaires	705	1 590 269 155,50	1 513 263 538,09
IV Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	478	273 895 216,48	239 503 543,85
V Fournitures humanitaires	1 058	1 890 712 716,38	1 613 686 583,27
V Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	550	301 432 339,71	221 602 060,53
VI Fournitures humanitaires	1 652	3 356 134 410,90	2 265 581 840,85
VI Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	918	485 089 632,02	293 844 222,40
VII Fournitures humanitaires	2 269	3 982 512 630,45	2 632 624 688,30
VII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	777	447 852 418,65	187 364 531,51
VIII Fournitures humanitaires	1 601	4 318 489 365,58	2 136 000 919,48
VIII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	315	299 330 028,07	7 010 495,35
Total	12 403	20 579 707 136,31	14 680 212 712,62

Lettres de crédit relatives aux fournitures humanitaires pour le compte ESB (59 %) et aux achats en vrac

(En euros)

<i>Phase</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Paiements bancaires effectués à la livraison</i>
VIII Fournitures humanitaires	343	872 625 488,19	41 139 456,46
VIII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	166	640 784 910,26	2 632 718,51
IX Fournitures humanitaires	800	2 393 655 600,33	408 931 806,33
IX Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	206	314 661 639,29	150 000,00
X Fournitures humanitaires	319	1 816 439 411,54	
X Pièces détachées destinées au secteur pétrolier			—
Total	1 834	6 038 167 049,61	452 853 981,30

Annexe III

Demandes reçues pour tous les secteurs au 31 octobre 2001

Demandes reçues au titre du compte ESB (59 %)

(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	Ressources totales allouées au titre du plan de distribution	Demandes reçues		Demandes reçues par rapport aux ressources allouées	Demandes notifiées/ approuvées par le Secrétariat de l'ONU		Demandes en cours de traitement ^d	
		Valeur	Nombre	Valeur	Pourcentage	Nombre	Valeur	Nombre
Fournitures humanitaires	31 265	14 917	31 014	99,20	2 886	6 577	379	1 593
Pièces détachées pour le secteur pétrolier	3 600	4 730	3 429	95,25	816	762	288	382
Total général	34 865	19 647	34 443	98,79	3 702	7 339	667	1 975

Demandes reçues au titre du compte ESC (13 %)

(En millions de dollars des États-Unis)

	Part de ressources allouées	Ressource allouées à l'ONU ^e	Ressources allouées pour les importations	Demandes reçues		Demandes notifiées/approuvées par le Secrétariat	
				Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Total	6 079	3 628	1 774	4 584	1 178	289	86

^a Y compris les demandes non conformes et celles qui ne font plus l'objet d'un examen.

^b Demandes approuvées par le Comité + demandes devant être examinées + demandes mises en attente.

^c Pourcentage de demandes mises en attente par rapport aux demandes transmises au Comité (en valeur).

^d Pourcentage de demandes mises en attente par rapport aux demandes transmises au Comité (en valeur) + demandes notifiées/approuvées par le Bureau chargé du Programme Iraq (en valeur).

^e Représente le solde des fonds alloués aux organismes et programmes des Nations Unies, déduction faite de la part prélevée sur le compte ESC (13 %) pour les fournitures alimentaires, les médicaments et vaccins et les pièces détachées pour le secteur pétrolier qu'acquiert le Gouvernement iraquien à l'intention du pays tout entier, dans le cadre de l'arrangement concernant les achats en vrac.

<i>Demandes transmises au Comité^b</i>		<i>Demandes en attente au Comité</i>		<i>Demandes approuvées par le Comité</i>		<i>Demandes mises en attente</i>		<i>Demandes bloquées, nulles et non avenues</i>	<i>Demandes mises en attente^c</i>	<i>Demandes mises en attente^d</i>
<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>
10 096	22 843	22	108,0	9 045	19 261	1 029	3 475	1 556	15,21	11,81
3 425	2 286	3	0,7	2 907	1 727	515	559	201	24,44	18,33
13 521	25 129	25	108,7	11 952	20 987	1 544	4 033	1 757	16,05	12,42

Demandes reçues au titre du compte ESC (13 %)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Demandes en cours de traitement^a</i>		<i>Demandes transmises au Comité^b</i>		<i>Demandes en attente au Comité</i>		<i>Demandes approuvées par le Comité</i>		<i>Demandes mises en attente</i>		<i>Demandes nulles et non avenues</i>	Montant total
<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	Valeur
231	35	3 873	1 057	17	3,7	3 852	1 053	4	0,48	191	918

Annexe IV

Observations sectorielles : 1er mai-31 octobre 2001

Secteur	Type d'observation			Total
	Suivi	Évaluation	Utilisation finale/utilisateurs	
Alimentation	25 093	70 520	0	95 613
Transport/manutention des denrées alimentaires	453	175	239	867
Santé	1 900	101	729	2 730
Nutrition	1 679	609	0	1 679^a
Eau et assainissement	2 239	247	1 225	2 751^b
Agriculture	2 909	833	904	4 646
Électricité	161	254	240	655
Télécommunications	391	2	13	406
Éducation	1 087	827	50	1 964
Logement	20 946	8	0	20 954
Total	56 858	73 576	3 400	132 265

^a Le nombre total de visites diffère de celui qu'on obtient en additionnant les visites par type, du fait que les opérations d'évaluation et de suivi s'effectuent au cours d'une même visite d'observation.

^b Le nombre total de visites diffère de celui qu'on obtient en additionnant les visites par type, du fait que les opérations de suivi spécial relatives aux utilisations finales/utilisateurs concernant le chlore et de suivi ordinaire concernant l'utilisation d'articles divers s'effectuent au cours d'une même visite d'observation.